

N° 2026

# ASSEMBLÉE NATIONALE

CONSTITUTION DU 4 OCTOBRE 1958

QUINZIÈME LÉGISLATURE

---

---

Enregistré à la Présidence de l'Assemblée nationale le 12 juin 2019.

## RAPPORT SUPPLÉMENTAIRE

FAIT

AU NOM DE LA COMMISSION DES FINANCES, DE L'ÉCONOMIE GÉNÉRALE ET  
DU CONTRÔLE BUDGÉTAIRE SUR LA PROPOSITION DE LOI  
*visant à rétablir le pouvoir d'achat des Français*  
(n° 1721)

PAR M. PATRICK HETZEL  
Député

---



## SOMMAIRE

---

	Pages
<b>I. LE RENVOI EN COMMISSION, UN ARTIFICE DE PROCÉDURE SANS COHÉRENCE.....</b>	5
<b>II. LE POUVOIR D'ACHAT, UN SUJET TOUJOURS D'ACTUALITÉ.....</b>	7
<b>III. LA PRÉCISION DU FINANCEMENT DES MESURES, UNE EXIGENCE À GÉOMÉTRIE VARIABLE.....</b>	10
A. DES CRITIQUES MALVENUES SUR LE FINANCEMENT DES MESURES DE LA PROPOSITION DE LOI.....	10
B. UNE PROPOSITION DE REPLI SUR LE BARÈME DE L'IMPÔT SUR LE REVENU.....	11
<b>TRAVAUX DE LA COMMISSION.....</b>	17



Lors de la dernière journée dont il lui appartenait de fixer l'ordre du jour, le 4 avril, le groupe Les Républicains avait inscrit à l'ordre du jour la proposition de loi n° 1721 visant à rétablir le pouvoir d'achat des Français.

Embarrassée à l'idée d'assumer sa responsabilité sur le fond de chaque article de la proposition de loi, la majorité a adopté une motion de renvoi en commission pour mettre un terme au débat. Le groupe Les Républicains ayant décidé d'inscrire à nouveau ce texte à l'ordre du jour des séances du 20 juin, la commission des finances est amenée à se saisir à nouveau de ce texte. En effet, l'article 91 du Règlement, dans sa version toujours en vigueur, dispose que l'effet de l'adoption de la motion de renvoi en commission « *est de suspendre le débat jusqu'à la présentation par la commission d'un nouveau rapport* ».

## **I. LE RENVOI EN COMMISSION, UN ARTIFICE DE PROCÉDURE SANS COHÉRENCE**

Comme en témoigne le rapport de notre collègue Sylvain Waserman sur la récente réforme du Règlement de l'Assemblée nationale <sup>(1)</sup>, depuis le début de la législature, le vote de motions de renvoi en commission lors des séances d'initiative parlementaire est devenu pour la majorité le moyen d'empêcher le débat sur les propositions de l'opposition.

Toutes les motions de renvoi en commission adoptées depuis la réforme du Règlement de 2009 l'ont été lors des séances dont l'ordre du jour est fixé par les groupes d'opposition. Depuis le début de la législature, la majorité en a déjà adopté seize, soit quatre de plus que sous l'intégralité de la législature précédente.

---

(1) M. Sylvain Waserman, Rapport fait au nom de la commission des lois sur la proposition de résolution tendant à modifier le Règlement de l'Assemblée nationale, n° 1955, XV<sup>e</sup> législature, 22 mai 2019, p. 100.

**NOMBRE DE MOTIONS DE RENVOI EN COMMISSION  
PRÉALABLE DISCUTÉES EN SÉANCE PUBLIQUE**

Législature	Session	Déposées	Adoptées
<b>XIII<sup>e</sup></b>	2008-2009	5	0
	2009-2010	37	0
	2010-2011	40	0
	2011-2012	21	0
<b>Total XIII<sup>e</sup></b>		<b>103</b>	<b>0</b>
<b>XIV<sup>e</sup></b>	2011-2012	4	0
	2012-2013	42	4
	2013-2014	28	1
	2014-2015	26	4
	2015-2016	21	2
	2016-2017	7	1
<b>Total XIV<sup>e</sup></b>		<b>128</b>	<b>12</b>
<b>XV<sup>e</sup></b>	2016-2017	7	0
	2017-2018	56	11
	2018-2019	34	5
<b>Total XV<sup>e</sup></b>		<b>97</b>	<b>16</b>

Source : Assemblée nationale, service de la séance. Toutes les motions adoptées l'ont été lors des niches parlementaires. Pour la XIII<sup>e</sup> législature, les chiffres sont donnés à compter de l'entrée en vigueur de la réforme du Règlement de 2009.

L'adoption d'une telle motion sur la présente proposition de loi constitue à l'évidence un pur artifice de procédure qui manque singulièrement de cohérence.

D'une part, l'adoption de cette motion lors de la séance du 4 avril est intervenue exactement deux mois avant l'adoption d'une réforme du Règlement – dont le texte était déjà connu lors de l'examen de la proposition de loi –, qui supprime les motions de renvoi en commission, dont le président de notre assemblée considérait qu'elles étaient « *des occasions d'expressions redondantes, souvent éloignées de leur objectif initial* » <sup>(1)</sup>.

D'autre part, on peine à comprendre le sens de l'adoption d'une motion de renvoi à l'encontre d'une proposition de loi qui avait été rejetée par la majorité en commission. On aurait pu envisager que la majorité de l'hémicycle renvoie le texte en commission pour donner l'occasion à la majorité de la commission de revenir sur sa décision de rejeter le texte, mais ce n'était pas le sens des arguments invoqués à l'appui de la motion de renvoi, qui portaient sur la proposition de loi elle-même et non sur le travail de la commission. Les principaux arguments portaient en effet sur le fait que suffisamment avait été fait pour le pouvoir d'achat

(1) M. Richard Ferrand, Proposition de résolution tendant à modifier le Règlement de l'Assemblée nationale, n° 1882, XV<sup>e</sup> législature, 29 avril 2019, p. 7.

et que les dispositions de la proposition de loi étaient trop coûteuses et insuffisamment financées.

Derrière la motion de renvoi en commission se cachait en fait une motion de rejet préalable dont on peine à comprendre pourquoi la majorité ne l’assumait pas.

## II. LE POUVOIR D’ACHAT, UN SUJET TOUJOURS D’ACTUALITÉ

Lors de l’examen de la proposition de loi en commission, le 27 mars, et en séance, le 4 avril, la majorité a beaucoup insisté sur les chiffres que l’Institut national de la statistique et des études économiques (INSEE) venait de publier, selon lesquels le pouvoir d’achat aurait augmenté de 1 % en 2018. Elle a été plus discrète sur le fait que ce chiffre était en retrait par rapport à 2017 (+ 1,4 %) et que, calculée par unité de consommation, ce qui est plus proche de la réalité vécue par nos concitoyens, la progression n’était plus que de 0,4 %.

Le groupe Les Républicains ne considère pas que les problèmes de pouvoir d’achat des Français aient été réglés, quand bien même certains indicateurs statistiques témoigneraient d’une amélioration depuis la fin de l’année 2018.

Ces statistiques ne correspondent à l’évidence pas au ressenti de nos compatriotes, et masquent des inégalités fortes entre les différentes catégories de la population. Les mesures sociales et fiscales prises par le Gouvernement dans les textes financiers pour 2019 et la loi du 24 décembre 2018 portant mesures d’urgences économiques et sociales pour remédier partiellement aux injustices créées par sa politique depuis le début du quinquennat ont surtout bénéficié aux salariés du privé. Les inactifs en général et les retraités en particulier en ont été largement exclus.

Malgré l’annulation de la hausse de CSG pour une partie d’entre eux, les retraités restent mis à contribution par la politique du Gouvernement en 2019. Si la majorité des ménages comptant au moins un retraité devrait gagner à la mise en place des nouvelles mesures sociales et fiscales par rapport à 2018, plus de 4,8 millions de ménages comptant au moins un retraité devraient y perdre <sup>(1)</sup>, bénéficiant peu de la baisse de la taxe d’habitation et de l’annulation de la hausse de la CSG.

Ces ménages perdants se situent à la fois en bas et en haut de la distribution des niveaux de vie. Les ménages les plus modestes n’ont pas subi la hausse de la CSG en 2018 et étaient pour partie déjà exonérés de taxe d’habitation ; ils sont uniquement concernés par la désindexation des pensions. Quant aux retraités considérés comme plus aisés, ils ne sont pas éligibles à l’exonération de taxe d’habitation, et leur revenu fiscal de référence dépasse le seuil fixé pour bénéficier de l’annulation de la hausse de la CSG.

---

(1) Pierre Madec, 2019-2020 : les retraités mieux traités ?, 27 mars 2019, <https://www.ofce.sciences-po.fr/blog/10789-2>.

Plus de la moitié des ménages perdants appartiendraient aux 40 % des retraités les plus modestes.

La fin du grand débat national et les conclusions qui ont été tirées par le Président de la République ont d'ailleurs montré que la question du pouvoir d'achat restait au cœur des préoccupations de nos concitoyens et que la majorité estimait nécessaire d'y apporter des réponses, en s'inspirant pour partie des propositions de notre proposition de loi. Le Président de la République a ainsi annoncé :

- une baisse de l'impôt sur le revenu sur les deux premières tranches pour 5 milliards d'euros ;
- le renoncement à la désindexation des pensions inférieures à 2 000 euros pour 2020 ;
- la décision de porter à 1 000 euros la pension minimale pour les carrières complètes dans le privé ;
- la reconduction de la prime exceptionnelle défiscalisée et désocialisée.

Nous avons proposé une diminution des taux applicables aux deux premières tranches de l'impôt sur le revenu, la majorité se rallie à l'idée d'une baisse d'impôt sur les deux premières tranches. Nous avons proposé la ré-indexation des pensions pour 2019 et le renoncement à la désindexation pour 2020, la majorité reconnaît que son intention de maintenir la désindexation une deuxième année consécutive n'était pas tenable.

Ces revirements font suite à ceux que le président Woerth avait soulignés dans son rapport lors du premier examen de la présente proposition de loi <sup>(1)</sup> : annulation de la hausse de la CSG pour une partie des retraités l'ayant subie, annulation de l'augmentation de la fiscalité sur les carburants et mise en œuvre incomplète de l'exonération sociale et fiscale des heures supplémentaires refusée peu auparavant.

Une fois encore, le Gouvernement et sa majorité se proposent de faire le contraire de ce qu'ils disaient il y a quelques semaines ; une fois encore, ils reprennent trop tardivement les propositions de bon sens de l'opposition, qu'ils avaient balayées d'un revers de main ; une fois encore, ils s'arrêtent au milieu du gué, sans doute pour se ménager le plaisir d'une nouvelle volte-face.

En renonçant à la désindexation des pensions inférieures à 2 000 euros, le Gouvernement reconnaît partiellement l'injustice dont les retraités avaient fait l'objet, mais il crée un effet de seuil générateur de nouvelles injustices. Comment considérer qu'un retraité touchant une pension de 2 005 euros est tellement plus riche qu'un retraité touchant 1 995 euros que sa pension ne devrait pas être revalorisée de la même manière ?

---

(1) M. *Éric Woerth*, Rapport fait au nom de la commission des finances sur la proposition de loi visant à rétablir le pouvoir d'achat des Français, n° 1721, XV<sup>e</sup> législature, 27 mars 2019.

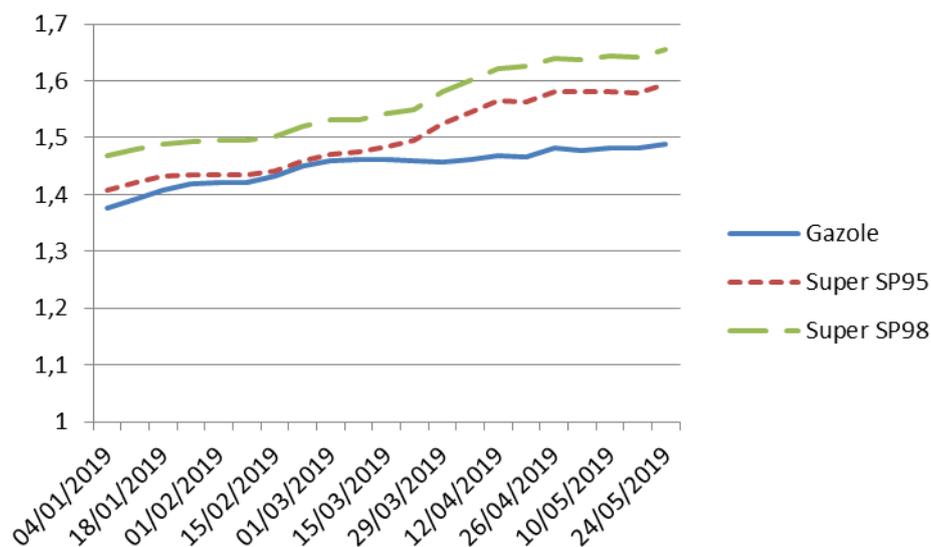
La majorité n'a par ailleurs toujours pas prévu d'annuler la hausse du taux de la CSG sur les pensions de retraite et d'invalidité pour la totalité des titulaires ayant subi le passage au taux de 8,3 % en 2018.

Enfin, d'autres éléments, qui dépendent moins directement de décisions du Gouvernement, vont à nouveau altérer le niveau de vie des classes moyennes et modestes, en particulier la remontée des prix des carburants et la forte hausse des tarifs réglementés de l'électricité depuis le 1<sup>er</sup> juin. Le Gouvernement aurait tort de rester indifférent à ces hausses, alors que la hausse des prix de l'énergie a été l'élément déclencheur du mouvement des « gilets jaunes ».

Les derniers mois en effet ont été marqués par une nouvelle hausse des prix des carburants, particulièrement durement ressentie en milieu rural. Selon les données fournies par le ministère de la transition écologique et solidaire, entre le 4 janvier et le 24 mai 2019, le prix du gazole a augmenté de 11,4 centimes et celui du sans-plomb 95 de 18,7 centimes, atteignant son plus haut niveau depuis 2013.

### ÉVOLUTION DES PRIX DES CARBURANTS

(en euros par litre)



Source : ministère de la transition écologique et solidaire.

Les ménages doivent en outre faire face à la hausse de 5,9 % des tarifs réglementés de vente de l'électricité décidée par le Gouvernement <sup>(1)</sup> malgré l'avis défavorable de l'Autorité de la concurrence <sup>(2)</sup>. Selon le Médiateur de l'énergie, qui souligne que les tarifs de l'électricité ont déjà augmenté de 40 % en dix ans, cette hausse correspond à une augmentation moyenne de 85 euros pour les foyers se chauffant à l'électricité, ce qui est largement supérieur à la hausse de 50 euros du chèque énergie décidée en début d'année. Le Gouvernement reprend d'une main plus que ce qu'il a donné de l'autre !

(1) Décision du 2 mai 2019 relative aux tarifs réglementés de vente de l'électricité applicables aux consommateurs résidentiels en France métropolitaine continentale.

(2) Avis n° 19-A-07 du 25 mars 2019 relatif à la fixation des tarifs réglementés de vente d'électricité.

### III. LA PRÉCISION DU FINANCEMENT DES MESURES, UNE EXIGENCE À GÉOMÉTRIE VARIABLE

#### A. DES CRITIQUES MALVENUES SUR LE FINANCEMENT DES MESURES DE LA PROPOSITION DE LOI

Quant à l'argument selon lequel les propositions des Républicains ne seraient pas financées, outre qu'il fait fi de tout le travail exposé depuis des mois et rappelé par le président Woerth lors de l'examen de la proposition de loi au mois d'avril, il laisse dubitatif à la lumière des financements proposés par le Gouvernement pour les 17 milliards d'euros de dépenses supplémentaires décidées depuis le mois de décembre, coût qui est, pour l'anecdote, le même que celui de la proposition de loi.

Sur les 10 milliards d'euros des mesures votées à la fin de l'année 2018 (annulation de la hausse des taxes sur le carburant, défiscalisation et désocialisation partielle des heures supplémentaires, annulation de la hausse de la contribution sociale généralisée pour une partie des retraités), moins d'un tiers sont pour l'heure financés par un resserrement de la dépense fiscale sur les plus-values de cession intragroupe (0,2 milliard d'euros) et, sous réserve de l'adoption définitive du projet de loi, la mise en place d'une taxation de certains services numériques (gain attendu de 0,4 milliard d'euros) et la révision de la trajectoire de baisse du taux de l'impôt sur les sociétés (1,67 milliard d'euros).

Les économies en gestion de 1,5 milliard d'euros annoncées pour porter les financements à 4 milliards d'euros (sur 10) restent pour l'instant aussi virtuelles que mystérieuses.

Les mesures supplémentaires annoncées par le Président de la République à la suite du grand débat national, ne font l'objet pour l'instant d'aucun financement précis. Le Gouvernement évoque pêle-mêle :

– des économies sur la dépense publique, nettement moins documentées que celles des Républicains ;

– la révision de certaines niches fiscales, mais sans précision sur les dispositifs concernés ;

– une évolution – non précisée – de la durée du travail, ce qui rejoint nos préconisations sur l'augmentation de la durée passée au travail tout au long de la vie ;

– des suppressions d'organismes publics inutiles, là encore non précisés.

Les critiques de la majorité sur le financement de la proposition de loi sont donc particulièrement malvenues.

## **B. UNE PROPOSITION DE REPLI SUR LE BARÈME DE L'IMPÔT SUR LE REVENU**

Dans une démarche de recherche de compromis, le rapporteur a toutefois présenté un amendement de repli, allant moins loin que l'article 5 sur la baisse de l'impôt sur le revenu, s'inspirant directement des pistes annoncées par le Gouvernement pour mettre en musique la diminution de 5 milliards d'euros promise par le Président de la République. Le dispositif proposé par le rapporteur s'inspire en particulier des éléments fournis par le ministre de l'économie et des finances sur cette réforme lors de la présentation du programme de stabilité pour les années 2019 à 2022 <sup>(1)</sup>.

Dans le détail, le rapporteur propose d'abaisser de 14 à 11 % le taux applicable à la première tranche de l'impôt. Pour limiter le gain des contribuables dont le taux marginal est de 30 %, c'est-à-dire les contribuables situés dans la deuxième tranche, l'amendement avance le seuil d'imposition à cette tranche de 27 519 euros à 26 000 euros.

Compte tenu de ces paramètres, pour que les contribuables situés dans les tranches supérieures à la deuxième tranche ne bénéficient pas de l'avantage de cette réforme, comme semble le souhaiter le Gouvernement, le rapporteur propose d'avancer le seuil d'imposition au taux marginal de 41 % de 73 779 euros à 71 600 euros.

---

(1) *Compte rendu intégral des débats, première séance du mardi 30 avril 2019* ([lien](#)).

**BARÈMES PROPOSÉS PAR L'ARTICLE 5 ET PAR L'AMENDEMENT CF33**

<b>Article 5 de la proposition de loi</b>		<b>Amendement CF33</b>	
<b>Fraction de revenu imposable par part</b>	<b>Taux</b>	<b>Fraction de revenu imposable par part</b>	<b>Taux</b>
Inférieure à 9 964 euros	0 %	Inférieure à 9 964 euros	0 %
Supérieure à 9 964 euros et inférieure ou égale à 27 519 euros	12,6 %	Supérieure à 9 964 euros et inférieure ou égale à 26 000 euros	11 %
Supérieure à 27 519 euros et inférieure ou égale à 73 779 euros	27 %	Supérieure à 26 000 euros et inférieure ou égale à 71 600 euros	30 %
Supérieure à 73 779 euros et inférieure ou égale à 156 244 euros	41 %	Supérieure à 71 600 euros et inférieure ou égale à 156 244 euros	41 %
Supérieure à 156 244 euros	45 %	Supérieure à 156 244 euros	45 %

*Source : commission des finances.*

Le dispositif proposé par le rapporteur induirait un gain de 422 euros pour un célibataire déclarant un revenu imposable de 20 000 euros par an. Ce gain serait de 238 euros pour les célibataires imposables au taux marginal de 30 % – à l'exception de ceux dont le revenu imposable est compris entre 71 600 et 73 779 euros – et il serait nul pour les contribuables célibataires imposables à un taux marginal supérieur ou égal à 41 %.

Le Gouvernement a également annoncé qu'il souhaitait modifier le profil de la décote pour que l'imposition marginale des contribuables qui en bénéficient soit moins forte. Le rapporteur constate que le dispositif qu'il propose adoucit mécaniquement « la pente » de la décote, sans qu'il soit besoin d'en modifier les paramètres.

La décote est une **réduction d'impôt dégressive en fonction du revenu imposable**, prévue à l'article 197 du code général des impôts. Elle vient réduire le montant de l'impôt dû après application du barème de l'impôt. Son montant est égal :

– pour un célibataire, à la différence entre 1 196 euros et les trois quarts du montant de l'impôt dû ;

– pour les contribuables soumis à imposition commune, à la différence entre 1 970 euros et les trois quarts de l'impôt dû.

Il découle de ces paramètres que le montant de la décote s'annule à un niveau d'impôt dû avant décote de **1 595 euros** pour un célibataire et de **2 627 euros** pour les contribuables soumis à une imposition commune.

Si la décote permet de réduire l'imposition du contribuable dont les revenus imposables sont situés « à l'entrée » de la tranche à 14 %, **elle a pour conséquence d'entraîner une imposition marginale réelle supérieure si les revenus du contribuable augmentent d'une année sur l'autre.**

On peut le comprendre de la manière suivante : en l'absence de décote, une augmentation de revenus entre l'année N et l'année N+1 entraînerait une imposition marginale de 14 % pour un contribuable dont les revenus seraient situés en bas de la première tranche et n'excéderaient pas le seuil d'application du taux marginal à 30 %.

La décote permet de réduire, après l'application du barème, le montant de l'impôt dû pour les contribuables dont les revenus sont situés dans le bas de la tranche à 14 %. Cette réduction étant dégressive, on comprend qu'un euro de revenu gagné entre l'année N et l'année N + 1 serait réellement imposé à un niveau supérieur à 14 %. Ce phénomène est d'ailleurs accentué par l'existence d'une réduction supplémentaire de 20 % du montant de l'impôt résultant de la décote pour les contribuables dont le revenu fiscal de référence (RFR) n'excède pas 20 500 euros pour la première part de quotient familial des personnes célibataires et à 41 000 euros pour les deux premières parts de quotient familial des personnes soumises à imposition commune, majorés de 3 700 euros par demi-part supplémentaire.

### Exemple

#### **Cas 1 : imposition avec décote et réduction pour foyer modeste**

En année N, un contribuable a un revenu imposable de 17 000 euros en année N.

Son impôt dû après application du barème est de 985 euros :

$$(17\,000 - 9\,964) \times 14\% = 985$$

Il obtient une réduction de 457 euros au titre de la décote :

$$1\,196 - 0,75 \times 985 = 457$$

Son impôt dû après décote sera donc de 528 euros :

$$985 - 457 = 528$$

Compte tenu de son niveau de revenu (RFR < 20 000 euros), il bénéficiera également d'une réduction de son impôt dû de 20 % au titre de la réduction pour les contribuables à revenu modeste. Elle s'élève à 106 euros :

$$20\% \times 528 = 106$$

Son impôt net (après décote et après la réduction) sera donc de 422 euros :

$$528 - 106 = 422$$

En année N + 1, ce même contribuable gagne 4 000 euros imposables de plus.

Son revenu imposable est donc de 21 000 euros. Après application du barème il devra un impôt de 1 545 euros :

$$(21\,000 - 9\,964) \times 14\% = 1\,545$$

Le montant de la réduction au titre de la décote sera de 37 euros :

$$1\,196 \text{ €} - 0,75 \times 1\,545 = 37.$$

On remarque que cette réduction est inférieure au montant de la réduction dont ce contribuable bénéficiait au titre de la décote l'année précédente (528 euros). C'est normal, puisque la réduction est dégressive.

Il ne bénéficie pas de la réduction pour foyer modeste (RFR > 20 000 euros).

Son impôt net sera donc de 1 508 euros :

$$1\,545 - 37 = 1\,508$$

**Calcul de l'imposition marginale** : le contribuable a donc gagné 4 000 euros de plus en année N + 1 qu'en année N et doit s'acquitter d'un impôt supplémentaire de 1 086 :

$$1\,508 - 422 = 1\,086$$

**Son imposition marginale, qui est le montant d'impôt supplémentaire rapporté au revenu supplémentaire est donc de 27,2 %.**

#### **Cas 2 : s'il n'y avait pas de décote ni de réduction pour foyer modeste**

En l'absence de décote et de réduction pour foyer modeste, le montant de l'impôt du contribuable en année N aurait été de 985 euros (application du barème) et le montant de son impôt en année N + 1 aurait été de 1 545 euros (application du barème).

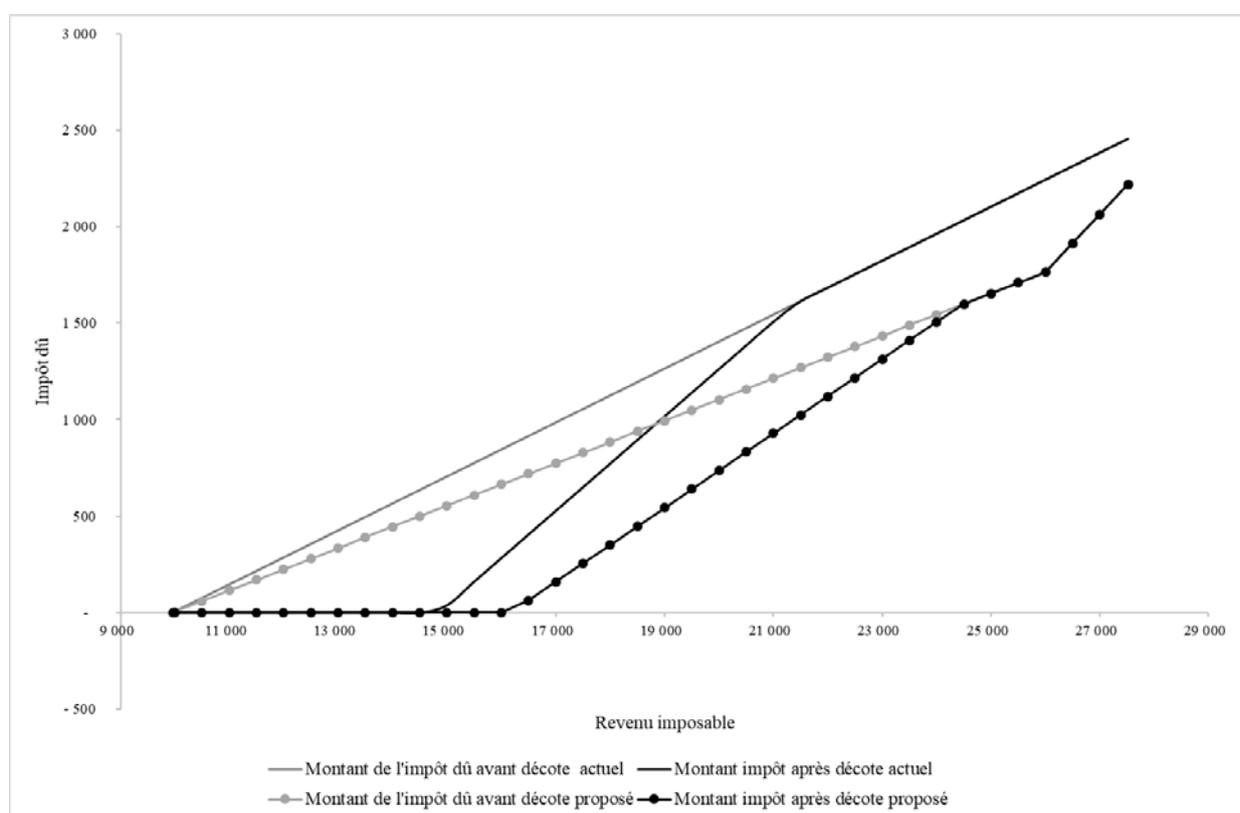
Il aurait donc payé 560 euros d'impôt supplémentaire pour un gain de revenu imposable de 4 000 euros. **Son imposition marginale aurait donc été de 14 %, ce qui est logique puisque c'est le taux du barème applicable à la tranche.**

Le barème proposé par l'amendement du rapporteur permet d'adoucir mécaniquement la « pente » de la décote, qui représente l'imposition marginale, comme le montre le graphique ci-dessous, qui ne prend pas en compte la réduction pour foyer modeste de 20 %, à des fins de simplification.

Selon les calculs du rapporteur, la « pente » de la décote serait de l'ordre de 24,5 % dans le barème actuel, sans tenir compte de la réduction pour foyer modeste. Dans le barème proposé par l'amendement, la pente serait de l'ordre de 19,3 %.

### PROFIL DE LA DÉCOTE POUR UN CÉLIBATAIRE AVANT ET APRÈS LA RÉFORME PROPOSÉE

(en euros)



Source : commission des finances.



## TRAVAUX DE LA COMMISSION

*Au cours de sa séance du 12 juin 2019, la commission poursuit l'examen de la proposition de loi, renvoyée en commission au cours de la séance publique du mercredi 4 avril 2019.*

**M. le président Éric Woerth.** Le 4 avril dernier, l'examen en séance publique de la proposition de loi visant à rétablir le pouvoir d'achat des Français a été suspendu par l'adoption d'une motion de renvoi en commission. Nous reprenons donc nos travaux sur ce texte. C'est une procédure un peu particulière, en même temps qu'une réalité assez inédite, puisque jamais l'examen d'un texte n'a repris après son renvoi en commission.

Le texte est repris tel qu'il était au moment où il a été renvoyé. Nos travaux antérieurs ne sont pas annulés, et, pour examiner l'amendement déposé par le rapporteur que nous avons nommé la semaine dernière, nous procéderons comme lors des réunions que nous tenons en application de l'article 88 du Règlement. Nous ne voterons que sur cet amendement. Le jeudi 20 juin, nous nous retrouverons en séance publique. Il ne sera plus possible d'adopter une nouvelle motion, et, après l'intervention du rapporteur, nous aborderons l'examen des articles, qui inclura éventuellement l'amendement présenté aujourd'hui par le rapporteur.

Afin de conférer tout son sens à ce renvoi en commission, il revient à notre rapporteur de présenter un nouveau rapport – il serait curieux que le texte soit renvoyé en commission pour que l'on n'en fasse finalement rien. Il nous indiquera dans quelle mesure le texte issu de nos premiers travaux peut être amélioré dans la perspective de la reprise de la discussion en séance publique.

**M. Jean-René Cazeneuve.** Monsieur le président, la procédure étant assez nouvelle, y compris pour vous-même, pouvez-vous nous préciser comment se déroulera notre réunion et quels seront les temps de parole et nous indiquer sur quoi nous voterons ?

**M. le président Éric Woerth.** Il n'y aura de vote que sur l'amendement déposé par le rapporteur. Nous ne voterons pas de nouveau sur le texte dans son ensemble. La procédure est semblable à celle suivie en application de l'article 88 du Règlement, lorsque nous délibérons rapidement, avant qu'ils ne soient examinés en séance, sur toute une série d'amendements que la commission n'a pu étudier au cours de sa première réunion.

L'amendement de notre rapporteur est examiné au cours de cette réunion. S'il n'est pas adopté – mais je ne puis imaginer une telle éventualité –, il ne pourra être discuté en séance. Les groupes auront la parole pour 3 ou 4 minutes, s'ils le souhaitent, ou peut-être 5 ; nous allons procéder à une discussion générale.

**M. Patrick Hetzel, rapporteur.** La majorité a décidé que ce texte devait être renvoyé en commission, parce qu'il s'intégrait « parfaitement dans le grand débat », selon les mots de M. Cazeneuve, mais le grand débat est terminé, et ses conclusions ont montré que le Gouvernement et sa majorité restent fidèles à leurs principes : ne pas écouter l'opposition lorsqu'elle soulève des problèmes, puis balayer d'un revers de la main les solutions qu'elle propose, se rendre compte que ces solutions n'étaient pas si mauvaises,

revenir enfin vigoureusement sur leurs positions en oubliant qu'ils défendaient l'exact contraire quelques mois plus tôt, mais en s'arrêtant au milieu du gué, sans doute pour se ménager le plaisir d'une future volte-face. Nous prenons donc la majorité au mot et décidons de poursuivre la discussion de cette proposition de loi en commission.

Nous regrettons que la motion de renvoi en commission ait été adoptée. Cette adoption révèle une double incohérence.

Chers collègues, vous avez renvoyé le texte en commission, estimant que les travaux de la commission n'étaient pas satisfaisants, mais c'est vous qui avez décidé du sort de ce texte en commission. Faut-il comprendre que, le 4 avril dernier, en adoptant la motion de renvoi en commission, la majorité de l'hémicycle a souhaité déjuger la majorité de la commission, qui, elle, avait rejeté la proposition de loi en commission le 27 mars ? Vous n'aviez qu'à davantage amender le texte lorsque vous le pouviez. Vous n'aviez qu'à voter autrement. Ce choix montre en fait que vous êtes en réalité très « ancien monde ». Il révèle que votre utilisation des motions n'est en vérité qu'un artifice de procédure. Vous n'êtes pas les premiers à en user, mais ne prétendez pas avoir changé la façon de faire de la politique, parce qu'en réalité vous recourez à des artifices très grossiers.

Cela m'amène à la seconde incohérence : vous utilisez une motion de renvoi, alors même que vous venez de la supprimer dans le Règlement de l'Assemblée, précisément parce que vous considérez qu'elle a été détournée de son but. Et vous avez adopté seuls la réforme du Règlement ! Votre majorité est celle qui a le plus utilisé la motion de renvoi en commission. Vous en avez adopté seize en deux ans, dans le seul but d'empêcher de discuter les niches des oppositions. Ce sont quatre motions adoptées de plus que sous toute la législature précédente. Où est donc la cohérence, chers collègues de la majorité ? Ne prétendez pas être à l'écoute des propositions de l'opposition. Vous savez vous-mêmes que vous ne l'êtes pas.

Nous voilà donc contraints à cet exercice voulu par la majorité. Dont acte. Nous allons donc vous réexpliquer pourquoi aujourd'hui, plus encore qu'il y a deux mois, il est opportun que nous adoptions cette proposition de loi qui ne concerne pas moins que la question du pouvoir d'achat de nos concitoyens.

Les prétextes invoqués pour justifier ce renvoi en commission étaient de deux ordres. D'une part, suffisamment aurait déjà été fait pour le pouvoir d'achat – interrogez donc nos concitoyens et nous verrons ce qu'il en est. D'autre part, la proposition aurait été trop coûteuse et non financée – mais, vous-même, avez-vous fait le nécessaire pour financer vos propres propositions ?

En tout cas, le groupe Les Républicains ne considère pas que les problèmes de pouvoir d'achat des Français aient été réglés, quand bien même certains indicateurs statistiques indiqueraient une amélioration de la situation depuis la fin de l'année 2018. D'une part, comme nous l'avons déjà montré lors de la réunion de notre commission le 27 mars dernier et lors de la discussion générale en séance, la hausse du pouvoir d'achat au cours des derniers mois est nettement plus réduite si l'on s'intéresse à l'évolution du pouvoir d'achat par unité de consommation, mesure évidemment plus proche de la réalité vécue par nos concitoyens. Selon les chiffres de l'Institut national de la statistique et des études économiques (INSEE), le pouvoir d'achat des ménages aurait ainsi augmenté de 0,9 % au premier trimestre, mais le pouvoir d'achat par unité de consommation de 0,7 %. D'autre part, elle est très inégalement répartie. Les mesures sociales et fiscales prises par le Gouvernement ces derniers mois ont surtout bénéficié – vous le savez – aux salariés du privé ; les inactifs en général et les retraités en particulier en sont très largement exclus.

La fin du grand débat national et les conclusions qui en ont été tirées par le Président de la République ont d'ailleurs montré que la question du pouvoir d'achat restait au cœur des préoccupations de nos concitoyens et que la majorité estimait nécessaire d'y apporter des réponses. Elle s'est pour partie inspirée – c'est heureux – des propositions figurant dans cette proposition de loi du groupe Les Républicains défendue par le président Woerth. C'est le cas pour ce qui concerne la baisse de l'impôt sur le revenu et la revalorisation des pensions.

À l'issue du grand débat national, le Président de la République a reconnu que le pouvoir d'achat et la justice fiscale étaient des préoccupations importantes des Français. Il a ainsi annoncé plusieurs mesures : une baisse de l'impôt sur le revenu de 5 milliards d'euros ; le renoncement à la désindexation des pensions inférieures à 2 000 euros pour 2020 ; la décision de porter à 1 000 euros la pension minimale pour les carrières complètes effectuées dans le privé ; la reconduction de la prime exceptionnelle défiscalisée et désocialisée.

Nous avons proposé une diminution des taux applicables aux deux premières tranches de l'impôt sur le revenu, la majorité se rallie à l'idée d'une baisse d'impôt sur les deux premières tranches. Nous avons proposé de réindexer les pensions sur l'inflation pour 2019 et de renoncer à la désindexation pour 2020, la majorité reconnaît que son intention de maintenir la désindexation une deuxième année consécutive n'était pas tenable. En renonçant à la désindexation des pensions inférieures à 2 000 euros, le Gouvernement reconnaît partiellement l'injustice dont les retraités avaient été victimes, mais il crée un effet de seuil source de nouvelles injustices. Comment considérer qu'un retraité touchant une pension de 2 000 euros est tellement plus riche qu'un retraité touchant 1 995 euros que sa pension ne devrait pas être revalorisée de la même manière ?

La majorité n'a par ailleurs toujours pas prévu d'annuler la hausse du taux de la contribution sociale généralisée (CSG) sur les pensions de retraite et d'invalidité pour la totalité des titulaires ayant subi le passage à ce fameux taux de 8,3 % en 2018.

Quant à l'argument selon lequel les propositions des Républicains ne seraient pas financées, il fait évidemment fi de tout le travail exposé depuis des mois et rappelé par le président Woerth lors de l'examen de la proposition de loi à la fin du mois de mars en commission et au début du mois d'avril en séance. Il laisse surtout dubitatif à la lumière des financements proposés par le Gouvernement pour les 17 milliards d'euros de dépenses supplémentaires qui ont été décidées depuis le mois de décembre. Cette question se pose évidemment à la majorité.

Sur les 10 milliards d'euros des mesures votées à la fin de l'année 2018 – l'annulation de la hausse des taxes sur le carburant, la défiscalisation et la désocialisation partielle des heures supplémentaires, l'annulation de la hausse de la contribution sociale généralisée pour une partie des retraités –, moins d'un tiers sont pour l'heure financés par un resserrement de la dépense fiscale sur les plus-values de cession intragroupe et, sous réserve de l'adoption définitive du projet de loi, la mise en place d'une taxation de certains services numériques et la révision de la trajectoire de baisse du taux de l'impôt sur les sociétés. Les économies en gestion annoncées, de 1,5 milliard d'euros, pour porter les financements à 4 milliards d'euros, sur un total de 10 milliards d'euros nécessaires, restent pour l'instant aussi virtuelles que mystérieuses.

Les mesures supplémentaires annoncées par le Président de la République à la suite du grand débat national, qui seront sans doute complétées par d'autres qu'annoncera le Premier ministre cet après-midi dans sa déclaration de politique générale, ne font l'objet pour l'instant d'aucun financement précis. Le Gouvernement évoque pêle-mêle des

économies sur la dépense publique, nettement moins documentées que celles des Républicains, la révision de certaines niches fiscales, les seules précisions portant sur celles qui ne seront pas réduites, comme le crédit d'impôt recherche, une évolution non précisée de la durée du travail, ce qui rejoint nos propositions sur la nécessité d'augmenter la quantité d'heures travaillées, des suppressions d'organismes publics inutiles, encore non précisés.

Les critiques de la majorité sur le financement de nos mesures sont donc particulièrement malvenues.

Pour ce qui concerne l'impôt sur le revenu, nous assumons pleinement de proposer une baisse du taux de l'impôt sur le revenu qui profite à l'ensemble des contribuables assujettis à cet impôt, en particulier à ceux qui ont subi de plein fouet les augmentations de ces dernières années. Si vous souhaitiez limiter cette augmentation, vous auriez pu proposer des amendements pour discuter des modalités de la baisse d'impôt et de son ciblage ; vous ne l'avez point fait. Le débat ne se tient pas seulement entre le Gouvernement et sa majorité. Dans un régime parlementaire, il doit également se tenir au sein des assemblées, faute de quoi nous risquerions de dévoyer l'esprit même de nos institutions. C'est pourquoi je proposerai un amendement de repli, soutenu par le groupe Les Républicains, qui tend précisément à traduire en actes l'engagement du Président de la République de baisser l'impôt sur le revenu de 5 milliards d'euros.

Nous assumons également de relever le plafond de l'avantage du quotient familial – ce n'est d'ailleurs pas un avantage, c'est une modalité de calcul de l'impôt. Nous revenons sur une baisse injuste de ce plafond. Nous le répétons : le quotient familial est un instrument de redistribution de la politique familiale, donc un instrument de redistribution horizontale. Il est intrinsèquement lié au calcul de l'impôt. Il est un paramètre destiné à compenser le barème progressif applicable à la totalité des revenus du foyer. Des revenus égaux ne font pas vivre le même nombre de personnes selon la composition du foyer. Il est donc normal d'introduire un élément de distribution horizontale à ce stade pour prendre en compte la composition du foyer. Nous ne faisons d'ailleurs que revenir à la situation antérieure à 2012.

Enfin, d'autres éléments, qui dépendent moins directement de décisions du Gouvernement, vont à nouveau altérer le niveau de vie des classes moyennes et modestes. Je pense à la remontée des prix des carburants et à la forte hausse des tarifs réglementés de l'électricité depuis le 1<sup>er</sup> juin. Le Gouvernement aurait tort de rester indifférent à ces hausses, alors que la hausse des prix de l'énergie a été, nous le savons tous, l'élément déclencheur du mouvement des « gilets jaunes ».

Mes chers collègues, pour finir, je confirme l'invitation que le président Woerth vous a adressée la dernière fois. Vous n'êtes pas obligés d'être d'accord avec toutes ces mesures, mais j'espère que cette fois-ci vous en accepterez quelques-unes, au moins celles que le Gouvernement souhaite par ailleurs accepter. À défaut, vous ne feriez que témoigner de l'ostracisme qui frappe les oppositions. Montrez pour une fois que vous êtes véritablement constructifs et ne vous livrez pas à une obstruction systématique.

**M. le président Éric Woerth.** Comme nous n'avons qu'un seul amendement à examiner, dont l'auteur est notre rapporteur, je l'invite à le présenter maintenant.

*La commission se saisit de l'amendement CF33 du rapporteur.*

**M. le rapporteur.** J'ai déposé, comme je l'indiquais, un amendement de repli par rapport au dispositif initial de l'article 5 de notre proposition de loi, qui a pour objectif de diminuer l'impôt sur le revenu pour l'ensemble des contribuables.

Dans une démarche constructive, je suggère, par cet amendement, un dispositif proche de celui que pourrait proposer le Gouvernement, notamment en projet de loi de finances pour 2020, selon les précisions qui ont été apportées le 30 avril dernier, en séance publique, par le ministre de l'économie et des finances. En reprenant les propos du ministre, on peut déduire une mesure opérationnelle.

Le taux de la première tranche de l'impôt sur le revenu est abaissé de 3 points, pour passer de 14 % à 11 %, afin de concentrer l'avantage fiscal sur les contribuables situés dans cette tranche. Cette baisse représente un gain de 300 euros par an pour les contribuables célibataires dont le revenu imposable est de 20 000 euros. Pour que le gain soit plus faible pour les contribuables dont le taux marginal d'imposition est de 30 %, je propose d'abaisser de 27 519 à 26 000 euros le seuil d'assujettissement à ce taux marginal, ce qui limitera à 238 euros par an le gain pour les contribuables célibataires dont le taux d'imposition marginal est de 30 %. Compte tenu de ces paramètres, pour que les contribuables imposés au taux marginal de 41 % ou plus ne bénéficient pas de baisse de l'impôt sur le revenu, comme semble souhaiter le Gouvernement, le seuil d'imposition au taux marginal de 41 % est abaissé de 73 779 euros à 71 600 euros. Ces modifications adouciraient évidemment par ailleurs l'effet assez mécanique de la pente de la décote et, comme le souhaite le Gouvernement, rendrait moins brutale l'entrée dans le barème de l'impôt sur le revenu.

Nous allons donc vraiment dans le sens de ce qui a été annoncé par le Gouvernement. J'invite donc la majorité à une certaine cohérence entre ce qu'elle annonce et ce qu'elle est susceptible de voter.

**M. le président Éric Woerth.** Je suis certain, monsieur le rapporteur, que la majorité sera sensible à votre invitation.

**M. Joël Giraud, rapporteur général.** Vous devriez tous, chers collègues, vous réjouir de ce renvoi en commission.

Cela nous permet tout d'abord d'expérimenter une procédure qui n'avait jamais été appliquée jusqu'à présent. Il faut savoir gré de cette novation juridique à ceux qui l'ont rendue possible.

Ensuite, puisque ce temps de réflexion vous a permis, chers collègues du groupe Les Républicains, d'intégrer au dispositif, *via* cet amendement, des mesures annoncées par le Président de la République ; la cohérence voudrait, au-delà de cette proposition de loi qui sera examinée ultérieurement, que vous votiez ce soir la confiance au Gouvernement après la déclaration de politique générale. Et, dans la mesure où certaines de ces mesures figureront dans le projet de loi de finances (PLF) ou le projet de loi de financement de la sécurité sociale (PLFSS) pour l'année prochaine, je vous invite à vous rallier à ces deux textes, plutôt que de multiplier les procédures. Le PLF et le PLFSS vous permettront demain d'avoir pleine satisfaction, et je suis heureux que vous ayez ainsi rejoint la majorité.

**M. le président Éric Woerth.** Nous ne pouvons anticiper sur une déclaration de politique générale dont nous n'avons pas encore connaissance. En revanche, la majorité peut voter en faveur de ce texte, qui, lui, existe bel et bien.

**M. Jean-René Cazeneuve.** Il y a deux mois, monsieur le président, vous nous proposiez de rétablir le pouvoir d'achat des Français. Chiffres à l'appui, nous avons prouvé que c'est nous qui, depuis le début du quinquennat, œuvrons concrètement et efficacement pour améliorer le pouvoir d'achat des Français en rémunérant mieux le travail, en allégeant la fiscalité locale et en soutenant les personnes les plus fragiles. Les estimations les plus

récentes de l'INSEE, dont vous avez cité quelques-unes, anticipent une augmentation du pouvoir d'achat des Français de 1,8 % pour l'année, représentant un gain moyen de 850 euros par ménage.

Parce que votre proposition de loi initiale niait la réalité des chiffres, parce qu'elle profitait surtout aux classes les plus aisées, parce qu'elle n'était pas financée, alors que de telles mesures doivent être proposées et examinées dans un cadre budgétaire précis, l'Assemblée nationale avait décidé le renvoi de votre texte en commission. Or il revient pratiquement inchangé, et ce second examen nous donne aujourd'hui l'occasion de prouver une nouvelle fois que, oui, nous sommes la majorité qui redonne du pouvoir d'achat aux Français.

Quelques exemples précis : 4 millions de Français touchent désormais la prime d'activité contre 2,3 millions avant son élargissement, et cela représente 100 euros de plus pour une personne au SMIC ; près de 400 000 entreprises ont eu recours à la prime exceptionnelle défiscalisée et désocialisée, soit 2,2 milliards d'euros versés à 5,5 millions de salariés ; 6,8 millions de salariés ont effectué des heures supplémentaires au premier trimestre 2019, et l'exonération de ces heures supplémentaires devrait, sur toute l'année, rapporter 3 milliards d'euros de pouvoir d'achat supplémentaire aux travailleurs ; enfin, l'annulation de la hausse de la CSG représente 1,3 milliard d'euros par an, redistribué à plus de 3 millions de personnes retraitées. Ce sont des mesures extrêmement concrètes qui touchent un nombre extrêmement important de Français.

Grâce à notre action, nous assistons à la plus importante progression de pouvoir d'achat des ménages français depuis plus de dix ans, et principalement le pouvoir d'achat des ménages des classes moyennes, comme le notait à la fin du mois d'avril dernier l'Observatoire français des conjonctures économiques, contrairement à votre proposition de loi qui cible les foyers français les plus aisés. Et vous essayez, ce matin encore, de nous faire prendre des vessies pour des lanternes ! L'annulation de la hausse de la CSG pour les retraités les plus aisés, c'est pour les plus aisés. Le rétablissement du quotient familial à son niveau de 2012, c'est pour les foyers les plus aisés. Quant à la baisse de l'impôt sur le revenu, vous le savez, elle bénéficie pleinement aux foyers les plus aisés, c'est au-dessus de 76 000 euros que le gain est le plus élevé – mais nous examinerons précisément l'amendement que M. le rapporteur a déposé à cet égard.

Depuis l'examen de votre proposition de loi, le Président de la République a effectivement fait des annonces à l'issue du grand débat national ; vous n'en avez pas tenu compte. Oui, nous allons poursuivre la diminution des prélèvements pesant sur les Français, avec une baisse inédite de l'impôt sur le revenu de 5 milliards d'euros. Les pensions de retraite d'un montant inférieur à 2 000 euros seront réindexées sur l'inflation dès l'année prochaine, et la retraite minimale pour une carrière complète sera portée à 1 000 euros, soit un montant supérieur à notre engagement initial.

Au-delà de votre obstination à nier la réalité des chiffres, votre proposition de loi – je le redis, parce que vous n'avez pas apporté d'éléments nouveaux qui nous permettent de nous prononcer aujourd'hui autrement que nous l'avons fait – n'est pas financée. Vous prévoyez 17 milliards d'euros de hausse de dépenses publiques, sans présenter le début du commencement d'une économie. D'ailleurs, si vous aviez de bonnes idées pour faire 17 milliards d'euros d'économies, pourquoi n'avez-vous pas déposé une « proposition de loi relative à la baisse des dépenses » ? Notre majorité a su démontrer son sérieux budgétaire et respecter ses engagements européens. Pour la première fois depuis plus de dix ans, les dépenses publiques, les prélèvements obligatoires et le déficit diminuent et l'encours de la dette se stabilise.

Pas financée, votre proposition de loi n'est pas non plus responsable. Le premier rapporteur de cette proposition de loi aurait-il accepté, lorsqu'il était ministre du budget, d'adopter de telles mesures dans de telles conditions, en dehors de tout cadrage budgétaire ? Nous sommes loin de l'esprit de la loi organique relative aux lois de finances et des principes de bonne gestion budgétaire. Il existe, en effet, mes chers collègues, deux véhicules législatifs adéquats pour ces mesures – le rapporteur général l'a répété : le PLF et le PLFSS, qui permettent d'articuler les recettes, les dépenses et les prévisions macroéconomiques, condition nécessaire si l'on souhaite sincèrement assainir nos dépenses publiques tout en finançant nos priorités.

Il serait également inapproprié de revenir sur tout le travail effectué par le Parlement et le Gouvernement depuis maintenant deux ans pour rationaliser la procédure budgétaire, mieux piloter les dépenses publiques, mesurer les impacts, assurer un meilleur suivi et une plus grande transparence. À titre d'exemple, nous pouvons citer le Printemps de l'évaluation – je tiens à saluer tout le travail effectué par le président de notre commission pour en faire un moment fort de l'évaluation dans la politique du Gouvernement –, le non-recours aux décrets d'avance et aux projets de loi de finances rectificative en cours d'année et la baisse de la réserve de précaution, passée de 8 % à 3 %.

Cette proposition de loi illustre vos contradictions actuelles, chers collègues du groupe Les Républicains. Vous avez perdu votre boussole. Je ne prendrai que quelques exemples : augmentation de la dette publique, association avec l'extrême gauche pour s'opposer à la privatisation de Groupe ADP, anciennement Aéroports de Paris, opposition de principe à nos réformes relatives à la modernisation de la fonction publique, et j'en passe. Vous prenez en permanence vos électeurs et les Français à contre-pied. Vous êtes contre, systématiquement contre, idéologiquement contre. Mes chers collègues, quand allez-vous reconnaître que notre politique économique et fiscale porte ses fruits et voter nos réformes et notre budget, et éventuellement la confiance au Gouvernement ?

**Mme Marie-Christine Dalloz.** Je salue tout d'abord le travail réalisé par vous-même, tout d'abord, monsieur le président, puisque vous êtes à l'origine de cette proposition de loi, par Patrick Hetzel, ensuite, avec cet amendement qui me semble frappé du sceau du bon sens. Apparemment, ce n'est pas ce que la majorité a compris, mais je veux lui rappeler quelques éléments de contexte, qui me semblent essentiels.

La question du pouvoir d'achat est aujourd'hui centrale. Celui-ci a été mis à mal par des récentes augmentations d'impôts et de taxes qui sont le fait de la majorité et du Président de la République. La question du pouvoir d'achat s'est imposée comme la revendication majeure des Français. Le mouvement des « gilets jaunes » trouve son origine dans l'exaspération suscitée par le niveau des taxes.

Si le pouvoir d'achat repose avant tout sur l'activité économique et donc la croissance, il dépend évidemment de l'ensemble des prélèvements. C'est cela que vous n'avez jamais voulu entendre. Nous sommes en France les champions d'Europe des taxes et impôts, avec un taux de prélèvements obligatoires de 45 % du produit intérieur brut en 2018, quand la moyenne, dans la zone euro, est de 41,3 %. En Allemagne, pays que vous citez souvent en référence, il est de 39,6 %. Cet écart entre nos taux de prélèvements obligatoires fait la singularité française.

Si le taux des prélèvements obligatoires était égal à cette moyenne de 41,3 %, nous paierions environ 9 milliards d'euros de moins d'impôts et de prélèvements sociaux. C'est colossal ! Le Président de la République et le Gouvernement portent seuls la responsabilité d'avoir encore augmenté ce taux de prélèvements obligatoires. Faute de réelle baisse de la

dépense publique, une politique massive de matraquage fiscal s'est révélée particulièrement préjudiciable au pouvoir d'achat des Français. Vous avez donné des chiffres, monsieur Cazeneuve, mais, en 2018, nous avons assisté à la hausse massive de la CSG, à la hausse sans précédent des taxes sur le carburant, à la baisse du montant de la prestation d'accueil du jeune enfant. Au total, en 2018, les prélèvements obligatoires ont augmenté de 4,5 milliards d'euros – cela va bien à l'encontre de votre propos, et c'est l'INSEE qui donne le chiffre. C'est cela la réalité.

Depuis l'examen de notre proposition de loi, dans sa conférence de presse du 24 avril dernier, le Président de la République a évoqué sa volonté de reprendre deux mesures que Les Républicains proposent, qui figurent dans cette proposition de loi. L'une est la réindexation des petites retraites sur l'inflation, à partir de 2020. L'autre est la baisse de l'impôt sur le revenu des classes moyennes ; c'est le sens de l'amendement que propose le rapporteur. C'est bien la preuve que nos mesures étaient justifiées et que nos propositions et notre travail parlementaire ont permis d'infléchir la position de l'exécutif. Monsieur le président, vous avez contribué à infléchir la position et la vision de l'exécutif.

Ce n'est cependant pas suffisant. Lors de l'examen du texte en séance au mois d'avril dernier, les députés du groupe La République en Marche se sont opposés fermement aux mesures que nous proposons et les ont dénoncées. Ils se sont opposés bec et ongles à toute mesure de pouvoir d'achat, y compris la réindexation des retraites et la baisse de l'impôt sur le revenu, qu'ils critiquaient ouvertement.

Depuis lors, le Président de la République a largement repris largement ces deux mesures phares et annoncé qu'elles seraient votées par sa majorité lors de l'examen du prochain projet de loi de finances. Les députés du groupe La République en Marche vont donc devoir se dédire et défendre demain des mesures qu'ils ont rejetées en bloc hier – qu'ils rejettent peut-être encore aujourd'hui. Quelle cohérence extraordinaire !

Au mois d'avril dernier, les députés du groupe La République en Marche critiquaient les dépenses qui sont l'objet de notre proposition de loi, avant que le Président de la République n'annonce, quelques jours plus tard, près de 20 milliards d'euros de dépenses nouvelles non financées. Quand c'étaient les nôtres, c'était inacceptable. Quand ce sont les vôtres, c'est tout à fait favorable.

Assistant depuis de nombreuses années à des débats à l'Assemblée nationale, je n'ai jamais vu une majorité faire preuve d'autant d'incohérence. Les mesures que comporte cette proposition de loi sont nécessaires, et elles sont cohérentes avec les annonces de votre Président de la République – votez-les donc avec nous ! Enfin, et surtout, elles sont justes.

**M. Jean-Paul Mattei.** Lors de la première présentation de ce texte, je vous avais un peu agacé, choqué, monsieur le président, en parlant de « coup politique » et de « buzz », mais, pour être cohérentes – je reprends la notion que vient d'évoquer Mme Dalloz –, ces mesures doivent s'inscrire dans un projet de loi de finances beaucoup plus global. On ne peut pas se contenter de « petites piqûres », sans vision globale. Le texte soumis à notre examen étant le même que le 4 avril dernier, les critiques que nous avons formulées restent d'actualité.

Je ne reviens pas sur les mesures qui ont été adoptées en matière de pouvoir d'achat et les mesures exceptionnelles prises – elles ont été rappelées par notre collègue Cazeneuve –, mais, bien évidemment, on doit veiller à ne pas casser l'envie d'entreprendre, en même temps que rechercher une plus grande solidarité fiscale. C'est, certes, difficile.

Si nos concitoyens réclament une baisse d'impôts, ce n'est possible qu'en baissant le niveau des dépenses publiques et en augmentant le produit intérieur brut par la croissance. Il faut, je le rappelle, distinguer, d'une part, la dépense publique qui finance des services régaliens et d'autre part, celle qui représente une forme de paiement différé de prestations sociales. Nous aurions vraiment une meilleure visibilité de la charge fiscale et sociale dans notre pays si nous faisons bien cette distinction. La dépense publique doit être utile et mieux répartie entre les populations et les territoires. Les prélèvements obligatoires sont nécessaires, mais il faut parvenir à un plus grand consentement à l'impôt, sans stigmatiser, bien évidemment, les plus fragiles, qui, même s'ils sont exonérés d'impôt sur le revenu, je l'ai déjà dit et répété, fournissent, *via* la taxe sur la valeur ajoutée, une large part des recettes fiscales.

Votre proposition, chers collègues du groupe Les Républicains, n'a pas évolué depuis le 4 avril dernier et, à moins que vous n'ayez trouvé les milliards d'euros nécessaires à son financement, elle n'est pas plus opérationnelle hier qu'aujourd'hui. Nous voyons, cependant, les premiers résultats, en termes de reprise de la croissance et de baisse du chômage, de notre politique qui encourage à créer de l'activité. C'est à mon sens le plus sûr moyen pour financer l'amélioration du niveau de vie et compenser les inégalités sociales, en encourageant les revenus d'activité – notre Président le dit et le redit, on ne peut qu'être d'accord. C'est pourquoi il nous paraît inapproprié de reprendre, à peine deux mois plus tard, l'examen de votre proposition de loi alors qu'aucun paramètre budgétaire n'a vraiment évolué.

**M. Jean-Louis Bricout.** Nous examinons ce matin cette proposition de loi présentée le 4 avril et renvoyée en commission en vue d'une poursuite de son examen dans le cadre de la niche du 20 juin prochain. Effectivement, c'est une procédure inédite. M. le rapporteur général a l'air de se réjouir de cette expérimentation, mais je ne suis pas sûr qu'il soit aussi satisfait d'une autre procédure inédite ; je parle du référendum d'initiative partagée à propos d'Aéroports de Paris.

La situation est un peu frustrante, puisque la possibilité d'amender la proposition n'est pas vraiment ouverte. Il fallait pourtant aller plus loin en faveur du pouvoir d'achat, d'autant que des faits survenus entre-temps – hausse du prix de l'énergie et des tarifs d'EDF – y incitent. La situation est aussi caractérisée par une certaine confusion politique. On pourrait s'attendre, dans le cadre d'une proposition de loi du groupe Les Républicains, à des mesures caractéristiques d'une politique libérale, d'une politique de l'offre. Que nenni ! Il y a des mesures auxquelles nous ne pouvons pas être hostiles. Voyez l'article 1<sup>er</sup>, avec la réindexation des pensions de retraite, des allocations familiales sur l'inflation, celle des aides personnalisées au logement à l'article 2 ou l'annulation de la hausse de la CSG à l'article 3. Quant à la baisse de l'impôt sur le revenu, nous y reviendrons tout à l'heure, à propos de cet amendement qu'a déposé notre rapporteur ; certains points nous conviennent même, notamment le taux applicable à la première tranche. Nous ne pouvons effectivement pas être défavorables à ces mesures qui visent, d'une part, à redonner du pouvoir d'achat et, d'autre part, à rétablir un minimum de justice fiscale et sociale pour parvenir à une relance de la consommation.

Au fond, il ne s'agit là que de revenir à des dispositions naguère en vigueur et annulées à la suite de la politique menée depuis 2017, d'y revenir sous la pression des « gilets jaunes ». Entre les mesures annoncées à la fin de l'année 2018 et celles annoncées à la suite du grand débat national, il ne s'agit, au fond, que de corriger les erreurs commises depuis 2017. Cela nous semble cependant insuffisant, car cela n'implique pas un changement de ligne politique.

Si nous, députés membres du groupe Socialistes et apparentés, ne pouvons approuver cette proposition de loi, c'est pour deux raisons essentielles. La première est qu'elle revient sur une mesure d'abaissement du plafonnement du quotient familial que nous-mêmes avons prise, tout simplement parce que nous estimons presque indécent que l'on bénéficie au-delà d'un certain niveau de revenu, sous prétexte de politique familiale, des mêmes aides et de la même solidarité. Nous assumons cette mesure que nous avons, et nous n'avons pas changé d'avis. La seconde tient au financement des mesures. La proposition de loi est gagée par un relèvement des taxes sur le tabac. Quant au financement des mesures prises par le Gouvernement, il n'est prévu que de creuser le déficit et d'alourdir la dette publique ! Notre position est différente : il conviendrait de financer les mesures que nous approuvons par une remise en cause de la *flat tax* et un rétablissement de l'impôt de solidarité sur la fortune.

Nous sommes donc favorables à un véritable changement de politique, avec un meilleur équilibre entre politique de l'offre et une politique de la demande. Ne pouvant être ni pour ni contre cette proposition de loi, nous nous abstenons.

**Mme Patricia Lemoine.** La position du groupe UDI et Indépendants n'a pas changé depuis le premier examen du texte. Si nous soutenons l'idée de redonner du pouvoir d'achat aux Français, nous considérons, comme le rapporteur général, que c'est dans le cadre du PLF et du PLFSS qu'il convient, chers collègues du groupe Les Républicains, d'examiner vos propositions afin de ne pas fragiliser l'exercice budgétaire. Le coût de vos propositions, qui était initialement de 10 milliards d'euros et est porté à 17 milliards d'euros, doit nécessairement être intégré à la vision globale qu'offre le PLF afin que nous puissions voir si, au regard du budget de l'État, elles sont soutenables.

Enfin, nous pensons que les mesures d'urgence adoptées à la fin de l'année 2018 commencent à produire leurs effets. Un certain nombre de clignotants se mettent peu à peu au vert quant à l'augmentation du pouvoir d'achat des Français. Il nous paraît donc prudent d'attendre l'automne pour évoquer, ensemble, ces propositions. Un certain nombre d'entre elles nous paraissent intéressantes mais nous ne voulons évidemment pas alourdir la dette de l'État. Nous serons prudents.

**Mme Sabine Rubin.** La position du groupe La France insoumise n'a pas non plus varié depuis le mois d'avril dernier, nonobstant l'amendement présenté par le rapporteur, dont nous ne savons quelles pourront être les conséquences du point de vue fiscal. Nous partageons le diagnostic : le pouvoir d'achat, déjà en berne depuis 2008, n'a fait que se dégrader sous l'effet de la politique de ce gouvernement. Nous approuvons certaines dispositions – nous en avons d'ailleurs proposé d'identiques –, comme la réindexation des pensions de retraite, des allocations familiales ou des aides personnalisées au logement (APL).

Le Gouvernement peut certes se targuer d'une hausse de près de 2 % du pouvoir d'achat pour l'année 2019, mais il ne faut pas oublier qu'elle s'explique, à hauteur de 45 %, par les mesures prises au mois de décembre dernier, à la suite du mouvement des « gilets jaunes », arrachées de haute lutte par une mobilisation sociale inouïe. Il ne s'agit donc nullement d'un virage opéré en toute lucidité par un Gouvernement qui reconnaîtrait la souffrance des Français et chercherait à y remédier ; il s'agit plutôt d'un repli momentané qui nous oblige à beaucoup de vigilance.

Nous ne pouvons en revanche entonner avec les auteurs de cette proposition de loi l'antienne de la baisse des dépenses publiques pour financer les mesures proposées. Moins de dépenses publiques, c'est en effet moins de services publics, alors que ceux-ci participent

pleinement à l'égalité républicaine et que les Français y sont attachés. Ce serait retirer d'un côté, notamment en matière de santé, ce qu'on donne de l'autre, en APL, en allocations, etc.

Notre opposition aux moyens proposés pour financer ces mesures en faveur du pouvoir d'achat n'est pas une opposition purement formelle. C'est un choix politique qui découle d'une certaine vision de l'économie. Il s'agit pour nous de rompre avec la logique d'austérité – toujours moins de dépenses publiques ! – et de relancer l'économie en confortant le pouvoir d'achat sans en rabattre sur les acquis sociaux des salariés.

Cette proposition de loi contourne le champ de la bataille des salaires. De meilleurs salaires amélioreraient le pouvoir d'achat tout en procurant davantage de ressources à l'État, qui pourraient être mieux redistribuées. Nous souhaiterions notamment de meilleurs salaires.

En somme, nous partageons le diagnostic, non la logique économique dont procède cette proposition de loi, dans le sacro-saint cadre d'une austérité qui, selon nous, entrave aussi bien le pouvoir d'achat que la relance de l'activité.

**M. le président Éric Woerth.** Une précision pour que tout soit bien clair : j'ai bien noté, monsieur le président Vigier, que le groupe Libertés et Territoires comptait plus de députés qu'hier. Si nous nous en tenons au même ordre de prise de parole qu'auparavant, c'est parce que j'attends tout simplement que l'Assemblée nationale acte cette nouvelle composition du groupe. Pour l'heure, l'ordre d'importance numérique des groupes n'apparaît pas encore sur le site internet de l'Assemblée nationale – et cette référence vaut pour toutes les commissions. Ne vous inquiétez cependant pas : les modifications des groupes seront évidemment prises en compte.

**M. Jean-Paul Dufrègne.** Ce n'est pas l'ordre qui compte : c'est ce que l'on a à dire... !

Pour le groupe de la Gauche démocrate et républicaine, il est clair que cette proposition de loi est très éloignée des revendications des Français, dont une majorité souhaite une augmentation du pouvoir d'achat. C'est une proposition en trompe-l'œil – qui plus est, floue dans le détail. Il n'y aura pas de revalorisation du pouvoir d'achat si l'on ne procède pas à une autre répartition des richesses, laquelle ne pourra pas se faire sans le rétablissement effectif de l'impôt de solidarité sur la fortune (ISF), ou encore la suppression du prélèvement forfaitaire unique, c'est-à-dire l'annulation de mesures qui sont pour nous de véritables marqueurs de la politique en faveur des riches que mène la majorité depuis le début du quinquennat – politique que Les Républicains soutiennent implicitement.

Nous sommes favorables aux articles 1<sup>er</sup>, 2 et 3, car nous approuvons la réindexation des pensions de retraite, des allocations familiales et des aides au logement sur l'inflation, ainsi que l'annulation de la hausse de la CSG pour l'ensemble des retraités. Toutefois, nous n'étions pas en faveur de la baisse de 10 % de l'impôt sur le revenu pour les deux premières tranches, et le petit aménagement qui est proposé ne correspond pas à notre souhait d'une refonte de l'ensemble du barème, que nous avons d'ailleurs défendue dans le cadre d'une proposition de loi. J'aurais ainsi aimé trouver, dans cet amendement, une augmentation du taux marginal de 45 %, que nous avons pour notre part proposé de porter à 48 %. En effet, nous pensons que les petits doivent payer moins et que les gros doivent payer plus. La légère pondération proposée ici ne réussit pas à masquer l'absence d'une véritable réforme du barème de l'impôt sur le revenu.

Par ailleurs, nous sommes nécessairement en total désaccord avec le financement de cette proposition de loi : vous entendez diminuer de 20 milliards d'euros les dépenses publiques. Or, par diminution des dépenses publiques, il faut comprendre recul des services publics, alors même que l'urgence aux urgences, par exemple, est une réalité – voilà trois semaines de suite que nous en faisons le thème de nos questions au Gouvernement – ; Mme la ministre des solidarités et de la santé est la seule à ne pas le voir. Ce n'est pas en diminuant les dépenses publiques que nous répondrons au besoin de personnel, qui est de plus en plus criant – dans les hôpitaux et ailleurs.

Nous pensons donc que cette proposition de loi est loin du compte. Elle ne remet absolument pas en cause ce qui martyrise le pouvoir d'achat des Français. Nous sommes, pour notre part, favorables à une revalorisation forte du SMIC, de façon à redonner véritablement du pouvoir d'achat et à relancer la consommation dans notre pays. Cette proposition de loi se contente d'un habillage, avec quelques mesures – pour ne pas dire des mesurette – , mais elle ne s'attaque pas véritablement à la question du pouvoir d'achat.

**M. Michel Castellani.** Nous avons, en son temps, pris acte de la réponse apportée par le Gouvernement au mouvement des « gilets jaunes », dans l'urgence, l'hiver dernier. Nous savons que ces mesures ne sont qu'en partie satisfaisantes. Plus de la moitié des Français gagnant le SMIC n'ont pas bénéficié de l'augmentation de 100 euros de leur revenu. La suppression de la hausse de la CSG, quant à elle, n'empêchera pas, on le sait, la baisse du pouvoir d'achat des retraités. Bref, tout cela s'est révélé frustrant.

La proposition de loi de nos collègues du groupe Les Républicains reprend certaines de nos propositions – force nous est de le saluer. Je pense en particulier à la réindexation des retraites sur l'inflation. Le problème, nous avons déjà eu l'occasion de le dire, réside évidemment dans le financement proposé pour ces 10 ou 11 milliards d'euros de dépenses. La réduction de 20 milliards d'euros des dépenses publiques nous semble peu précise, étant entendu qu'il serait par ailleurs compliqué, pour ne pas dire impossible, de financer ces mesures par un endettement supplémentaire.

Pour le groupe Libertés et Territoires, il faut mettre en place une politique alternative à celle qui est conduite. Cela passe par une réduction du coût de l'ensemble des niches fiscales – nous avons eu l'occasion de la réclamer à plusieurs reprises. Il faut indexer les retraites sur le niveau de l'inflation et revaloriser les petites retraites. Ces mesures devraient être financées par une hausse de la taxe sur les sodas, par une révision de la politique relative aux parachutes dorés ou aux retraites chapeaux, mais aussi, évidemment, par la poursuite de la lutte contre l'évitement fiscal et les paradis fiscaux – autant de dispositions qui appellent, à l'évidence, une remise à plat de la politique fiscale, et sans doute aussi de la politique tout court.

**M. Charles de Courson.** La course à la hausse de la dépense publique et à la baisse des impôts financées par le déficit et la dette est lancée... Le Président de la République a annoncé 17 milliards – plutôt 18 ou 19, d'ailleurs, mais peu importe : on n'est plus à 2 milliards près... Financés comment ? « Eh bien, on va voir. » Or – et je m'adresse au porte-parole de la majorité –, d'ores et déjà, nous ne respectons plus nos engagements européens. Je rappelle en effet à M. le porte-parole que les données les plus récentes montrent que le déficit structurel est stable en 2018 par rapport à 2017 et qu'il ne baissera pas plus cette année – et encore moins l'année prochaine, vu les mesures annoncées.

Les Républicains, eux, sont plus modérés, puisqu'ils ne proposent que 10 milliards. Ils disent également qu'il faut faire 20 milliards d'euros d'économies : 10 milliards

financeraient les mesures qu'ils proposent et 10 milliards iraient à la réduction du déficit. Toutefois, il est vrai qu'il serait très bien que nos amis du groupe Les Républicains disent où ils entendent faire ces économies. Je rappelle qu'ils n'ont pas inventé ce chiffre de 20 milliards : c'est le Gouvernement qui a déclaré, en juillet 2017, qu'il fallait faire 20 milliards d'économies chaque année. Or qu'a-t-on constaté ? Eh bien, vous en avez fait à peu près le tiers : on est à 6 ou 7 milliards par an de réduction structurelle de la dépense – que vous avez d'ailleurs réutilisés en bonne partie pour baisser quelques impôts.

Alors, continuons comme cela, mes chers collègues, et bientôt nous allons rejoindre, avec l'Italie, le groupe des quelques pays de l'Union qui ne respectent aucun de leurs engagements.

Ensuite, je voudrais dire quelques mots sur trois des cinq mesures proposées. Les Républicains ont raison de rappeler qu'il faut réindexer les retraites sur l'inflation. D'ailleurs, la majorité a dit : « Oui, oui, vous aurez raison... en 2021. » En attendant, comment financer la mesure ? Tout le monde sait comment il faut s'y prendre : en augmentant l'âge de départ effectif à la retraite. Il n'y a pas d'autre solution. Ceux qui sont contre doivent accepter une baisse du pouvoir d'achat – que l'on constate d'ailleurs depuis dix ans, à raison de 1 % par an environ : continuons comme cela !

En ce qui concerne la hausse de la CSG, dans la majorité, vous plaidez coupables : vous vous êtes rendu compte que vous aviez fait une énorme bourde. D'ailleurs, vous voulez l'annuler pour moitié – en fait, en montant, pour un tiers. Mais en faisant cela, vous ne résolvez pas le problème de fond, à savoir l'énorme erreur qui a consisté à augmenter la CSG pour les retraités modestes afin de financer, y compris pour des salaires allant jusqu'à 10 000 euros par mois, une baisse de cotisations sociales. C'était vraiment une ineptie – nous l'avons dit et redit, mais vous ne nous avez pas entendus. Maintenant, vous commencez à comprendre qu'il faut annuler cette mesure. Les Républicains proposent de l'annuler en totalité, ce qui est assez logique, puisqu'elle est inique et que ce n'était pas cela qu'il fallait faire.

Concernant la baisse de l'impôt sur le revenu, Les Républicains sont modérés : ils proposent 2 milliards. Le Président de la République a annoncé 5 milliards de baisse, concentrés sur les deux premières tranches. Eh bien, moi, je vous le dis tout net, mes chers collègues : nous errons. Il n'y a plus que 43 % des Français qui paient l'impôt sur le revenu. Après la mesure à 5 milliards, on tombera à 37 % ou 38 %. Pensez-vous que nous soyons une République équilibrée ? L'impôt sur le revenu est un impôt citoyen ; c'est donc une énorme erreur que de continuer à le baisser. On peut discuter de sa répartition – d'ailleurs, certains d'entre vous proposaient même un impôt « citoyen », que tout le monde paierait au moins un minimum. Bref, il n'y a plus aucune cohérence intellectuelle parmi vous.

**M. Jean-Louis Bourlanges.** Quel que soit le brio du rapporteur, ce débat me laisse un peu perplexe – comme, je crois, beaucoup d'entre nous. J'ai vraiment l'impression d'assister à une sorte de rituel, fondé sur le thème traditionnel : « Il faut demander davantage à l'impôt et moins au contribuable »... Je trouve que nous ne nous honorons vraiment pas en engageant le débat comme nous le faisons encore et encore – car c'est ainsi que l'on fait depuis une vingtaine d'années.

Disons-le franchement : nous savons bien que nos formations politiques n'obtiennent plus la majorité. Si la liste de la majorité a assez bien réussi aux élections européennes, nous avons obtenu, malgré tout, moins d'un quart des suffrages exprimés. Vous, Les Républicains, avec moins de 10 % des voix, vous vous êtes carrément plantés...

Les socialistes, n'en parlons pas. Les communistes, qui ont d'excellents parlementaires, ne sont pas reconnus par les électeurs.

Cette situation devrait nous inciter tous à une extrême modestie, car nous sommes tout de même confrontés à un problème très important, qui devrait nous interdire de donner dans le « y'a qu'à, faut qu'on ». Il est extrêmement facile de proposer de baisser les impôts : on n'a que l'embarras du choix. Je suis un peu d'accord avec Les Républicains sur le fait que la suppression de la taxe d'habitation n'est pas satisfaisante dès lors qu'elle n'est pas remplacée. Je suis aussi d'accord avec le rétablissement du quotient familial – nous avons mené des combats dans ce sens. Mais là n'est pas la question : nous savons bien que, depuis trente ans, la droite propose des baisses d'impôts et la gauche des augmentations des dépenses publiques. Cela nous a conduits là où nous en sommes, à savoir à la situation qu'évoquait notre collègue Charles de Courson.

Le problème de la dépense publique est entier. Les Français considèrent que c'est le train de vie des élus qui est en cause, alors que les deux assemblées et la présidence de la République représentent un millième de la dépense publique – autant dire rien. Mais nous ne sommes pas d'accord. On parle du train de vie de l'État ; en réalité, pour ces dépenses, nous sommes à l'os : dans tous les grands domaines – l'éducation nationale, l'armée, la justice, ou encore la police –, nous voyons bien qu'il faut plutôt des crédits supplémentaires que des économies. En revanche, les collectivités territoriales sont sacrées : on n'y touche pas, ou très peu – la majorité a d'ailleurs fait des efforts en la matière, relativement couronnés de succès. En ce qui concerne les dépenses sociales, peut-être nous y sommes-nous mal pris, mais quand nous avons essayé de nous y attaquer, cela a été un tollé. Le problème est là : depuis quarante ans, nous sommes incapables de maîtriser la dépense publique.

Chez Les Républicains, vous faites une opération politique – après tout, cela vous occupe – en demandant des baisses d'impôts. Nous, nous avons augmenté le pouvoir d'achat, et il est vrai qu'en contrepartie nous avons mis en veilleuse l'impératif de réduction des dépenses publiques – mais c'est là un problème qui nous concerne absolument tous. Ni les uns ni les autres, nous ne sommes dans une situation politique, vis-à-vis du pays, qui nous autoriserait à plastronner et à donner des leçons. Ce serait beaucoup mieux si nous essayions tous ensemble – en tout cas, les plus responsables d'entre nous – de voir comment on peut organiser une stratégie de réduction des dépenses publiques. Nous ne serons sérieux, aux yeux de l'opinion, que quand nous aurons fait ce travail.

**Mme Cendra Motin.** Excellent !

**M. le président Éric Woerth.** Je ne crois pas que l'on puisse dire que Les Républicains font une opération politique. La majorité fait aussi des opérations politiques – elle en fait même tous les jours. Feignez au moins d'accepter que Les Républicains fassent quelques propositions dans le cadre de leur ordre du jour réservé.

De plus, notre proposition est évidemment cohérente. Monsieur Cazeneuve, vous êtes beaucoup plus vertueux quand il s'agit des propositions de loi des autres que quand il s'agit de vos propres projets de loi, lesquels ne sont jamais financés. Vous devriez régler ce problème de cohérence.

Vous nous dites que nous n'avons rien proposé en matière de réduction des dépenses. Je voudrais vous montrer ce document de vingt-trois pages qu'ont publié Les Républicains. Il s'intitule « Propositions de réduction de la dépense publique ». J'aimerais que le MoDem et La République en Marche en publient du même genre. Notre proposition de loi s'appuie dessus.

**Mme Cendra Motin.** Parlons-en, de ce document !

**M. le président Éric Woerth.** Je vous engage à vous y plonger, plutôt que de critiquer sans lire, et à proposer de temps en temps des réductions sérieuses et solides de la dépense publique, ce qui n'a jamais été le cas jusqu'à présent.

Je voudrais également rappeler quelques vérités, monsieur Cazeneuve. Vous nous dites que vous avez rétabli le pouvoir d'achat des Français, mais enfin, vous avez surtout retiré du pouvoir d'achat aux Français, et ce n'est qu'ensuite, dans l'urgence et la panique, que vous leur en avez redonné : c'est dans cet ordre-là que les choses se sont faites. Ce pouvoir d'achat, qui plus est, vous le redonnez à crédit, ce que vous savez également, à moins que le Premier ministre, tout à l'heure, ne nous annonce des mesures précises de réduction de la dépense – mais ce ne sera pas le cas. Je ne fais là que rappeler des faits : tout cela est très objectif.

Vous vous êtes félicités de la baisse de l'impôt sur le revenu, alors que, dès le budget 2018, vous vous étiez opposés avec constance à toutes les propositions des Républicains allant dans ce sens. Vous en aviez même fait vos choux gras, considérant que c'était une mesure complètement inutile, voire dangereuse – jusqu'à ce que le Président de la République décide de l'adopter. À ce moment-là, vous avez fait un tête-à-queue, déclarant que c'était formidable. Il faut quand même rappeler comment les choses se sont passées.

Par ailleurs, vous distribuez du pouvoir d'achat, mais cela ne se retrouve pour l'instant que dans l'épargne, et vous le savez bien. Peut-être, un jour, cela se retrouvera-t-il dans la consommation – cela finit toujours par alimenter la consommation, à un moment donné, mais pour l'instant, je le répète, les mesures se traduisent par une augmentation du taux d'épargne des Français.

Les retraités ne sont pas « aisés » à partir de 2 000 euros. On ne peut pas dire cela ; personne ne saurait accepter cet adjectif.

Enfin, monsieur Mattei, nous aurions bien sûr pu proposer ces dispositions dans le cadre d'un projet de loi de finances et, de fait, vous auriez dû faire un projet de loi de finances rectificative. Il y avait tout à fait matière à cela. À ce moment-là, vous avez absolument raison, nos propositions y auraient trouvé un véhicule plus adapté qu'une proposition de loi mais, l'opposition ayant assez peu d'outils à sa disposition, contrairement à la majorité, nous utilisons celui-là à plein pour montrer la cohérence de nos propositions.

**M. le rapporteur.** Je voudrais revenir sur quelques points qui ont été évoqués au cours de la discussion. Concernant le financement, comme vient de le dire M. le président, la majorité a clairement des exigences à géométrie variable. Les critiques en la matière sont malvenues car nous savons bien que les mesures proposées par le Gouvernement ne sont pas financées. Par ailleurs – M. de Courson y faisait référence –, la proposition que nous formulons pour rétablir le pouvoir d'achat de nos concitoyens a certes un coût, que nous avons estimé de manière sérieuse – il s'établit aux alentours de 10 milliards d'euros –, mais nous prévoyons par ailleurs une diminution de 20 milliards d'euros des dépenses publiques. Cela veut donc bien dire que notre proposition, contrairement aux mesures que vous prenez, est financée.

Et puis, monsieur Cazeneuve, excusez-moi de vous le dire, mais j'ai relu les débats : au moment où cette proposition de loi a été présentée par le président Woerth, vous avez systématiquement critiqué tous les articles. Or, quelques semaines plus tard, lorsque le Président de la République a proposé les mêmes choses, vous avez applaudi. Voilà, vous

l'avouerez, un triple salto arrière ! Cela devrait vous inciter à un minimum de modestie. Vous êtes clairement dans une situation où, ce que vous avez critiqué, vous l'avez applaudi quelque temps plus tard, et cela tout simplement parce que la source du message n'était pas la même. Il faut quand même le faire !

**Mme Véronique Louwagie.** Notre rapporteur est excellent !

**M. le rapporteur.** Nos concitoyens doivent savoir que les propositions en question émanent en réalité du groupe Les Républicains : c'est un pompage gouvernemental sur ce qu'a fait le groupe Les Républicains ! C'est quand même assez extraordinaire ! C'est même incroyable.

**M. Olivier Damaisin.** Ce qui est incroyable, c'est ce que vous dites !

**M. le rapporteur.** En plus, vous n'osez même pas l'avouer. Quand un étudiant est pris en train de pomper, à un moment donné, il avoue !

Ce qui est encore plus surprenant, c'est que vous vous réjouissez de vos propres turpitudes. En effet, qui a abîmé le pouvoir d'achat entre 2017 et 2018 ? Qui a augmenté massivement la CSG ? Qui a accru la pression fiscale ? C'est votre majorité.

**M. Éric Alauzet.** Qui a augmenté le minimum vieillesse ?

**M. le rapporteur.** Vous êtes bel et bien obligés de revenir sur des décisions que le Gouvernement avait prises. En plus, manifestement, vous n'aimez pas qu'on vous dise les choses. Le parti unique, ça suffit !

**M. Olivier Damaisin.** Les mensonges aussi !

**M. le président Éric Woerth.** Seul le rapporteur a la parole ; que ce qu'il dit vous plaise ou non, c'est un autre sujet. Vous aurez la parole pour lui répondre si vous le voulez. Au demeurant, le rapporteur cite des faits, notamment en ce qui concerne l'impôt sur le revenu – mais vous aurez l'occasion de répondre. C'est le rétablissement d'une stricte vérité, à savoir que la majorité s'est opposée à toute baisse de l'impôt sur le revenu.

**M. Jean-René Cazeneuve.** Je vous répondrai tout à l'heure sur ce point !

**M. le président Éric Woerth.** Nous pouvons reprendre les débats, si vous le souhaitez : l'Assemblée nationale est codifiée, ses débats sont consignés. Nous allons lire attentivement ce que vous avez dit au sujet de l'impôt sur le revenu chaque fois que nous en avons proposé la diminution. Du reste, si vous y étiez favorables, on peut se demander pourquoi vous n'avez jamais voté les amendements allant dans ce sens présentés par Les Républicains dès le PLF 2018.

**M. le rapporteur.** Je terminerai en parlant de la justice sociale et fiscale. En effet, vous êtes en train de faire quelque chose d'absolument dramatique, que nous essayons de corriger avec cette proposition de loi : vous opposez les Français les uns aux autres.

**Mme Véronique Louwagie.** Tout à fait !

**M. le rapporteur.** Vous opposez les ruraux et les urbains, notamment avec les taxes sur les carburants ; vous opposez les actifs et les retraités, avec vos mesures sur la CSG ; vous créez des oppositions entre les contribuables locaux et les contribuables nationaux en remplaçant la taxe d'habitation par d'autres taxes qui vont être payées à l'échelon national.

**M. Gilles Carrez.** Très juste !

**M. le rapporteur.** Ce qui est donc dramatique, c'est que votre majorité, non seulement s'est rendue coupable d'errance fiscale avec les mesures qu'elle a prises, mais en plus a contribué à cliver les Français, là où, au contraire, il faut créer de l'unité nationale.

**M. Gilles Carrez.** Exactement !

**M. le rapporteur.** Oui, monsieur Bourlanges – et j'en terminerai par là –, nous faisons de la politique, parce que faire de la politique, c'est se préoccuper de nos concitoyens et de l'unité de notre pays, à laquelle ce que vous faites, y compris ces derniers mois, n'a vraiment pas contribué. C'est pourquoi, au moyen de cette proposition de loi, nous tirons la sonnette d'alarme. Une nouvelle fois, la majorité va rejeter ce texte. En réalité, c'est vous qui êtes dans l'obstruction systématique, alors que l'intérêt du pays exigerait une autre manière de raisonner. C'est vraiment le pire de l'ancien monde que vous nous proposez.

**M. le président Éric Woerth.** Nous sommes en commission : on n'applaudit pas nécessairement, même si on peut être d'accord avec ce qui vient d'être dit...

Tout à l'heure, le rapporteur a présenté l'amendement CF33. Vous étiez censés réagir à cet amendement dans vos interventions – j'ai laissé le temps pour cela –, mais vous pouvez encore faire quelques remarques si vous le souhaitez.

**M. Jean-Louis Bourlanges.** M. le rapporteur vient de nous dire que nous divisons le pays. Très bien. En réalité, il y a une seule chose qui divise le pays, et nous l'avons assumée pour des raisons économiques : c'est la suppression de l'ISF. Êtes-vous pour ou contre ? Si vous êtes pour, vous divisez le pays, comme nous ; si vous êtes contre, vous réconciliez le pays, mais vous sacrifiez vos propres idées.

**M. Éric Alauzet.** C'est vrai !

**M. le président Éric Woerth.** Là n'est pas la question : nous sommes pour la suppression totale de l'ISF, y compris donc celle de l'impôt sur la fortune immobilière.

**M. Jean-Louis Bourlanges.** Dans ce cas, assumez la division !

**M. Jean-Louis Bricout.** Monsieur Bourlanges, c'est une façon d'admettre que l'ISF divise le pays. Quant à nous, nous ne sommes pas pour la division du pays, et nous sommes pour le rétablissement de l'ISF.

En ce qui concerne la baisse globale de l'impôt sur le revenu, avec une diminution plus concentrée sur la première tranche, comme il est proposé dans l'amendement, cela pose quand même des questions d'équilibre budgétaire : comment va-t-on pouvoir compenser cette mesure ? En revanche, je suis assez satisfait de l'abaissement de trois points du taux d'imposition de la première tranche de l'impôt sur le revenu, ce qui la ramène en dessous du taux du prélèvement forfaitaire unique sur les revenus du capital – la *flat tax* –, à savoir 12,8 %. Symboliquement, cela aurait quand même du sens.

**M. Jean-Paul Dufrègne.** Je veux redire que l'impôt sur le revenu est l'impôt le plus juste – effectivement parce qu'il est progressif. C'est aussi un impôt citoyen. Concentrer systématiquement l'attention sur la baisse de l'impôt sur le revenu n'est donc pas une bonne chose. Par ailleurs – on l'a vu dans le cadre de l'examen du projet de loi de règlement –, le produit de la TVA, véritable impôt sur la consommation, augmente de 4 milliards d'euros. Ainsi, le produit de l'impôt sur le revenu baisse de plus en plus par rapport à celui de la TVA – et à celui de la CSG. Essayer de démontrer aux Français qu'il faut continuer à baisser peu à peu cet impôt – en général, d'ailleurs, en faveur de celles et ceux qui ont les revenus les plus élevés – n'est pas une bonne chose. Ce n'est pas ainsi que l'on remettra un peu de culture politique dans ce pays, alors qu'il en a bien besoin.

**M. Gilles Carrez.** Je voudrais rappeler quelques éléments concernant l'impôt sur le revenu. Tout d'abord, il faut savoir que, sur les 38 millions de foyers fiscaux, 10 % paient à eux seuls plus de 70 % de cet impôt. Si on « zoome » encore plus, on s'aperçoit que 1 % en paient à eux seuls 30 % et 1 ‰ également – soit 38 000 foyers – plus de 10 %. Nous avons une concentration de l'impôt sur le revenu qui est unique au monde. Sous la précédente législature, la priorité a été de travailler sur le bas du barème, essentiellement en jouant sur la décote. Le résultat en a été de sortir des millions de contribuables de l'impôt sur le revenu. Je pense que ce n'est pas une bonne piste : il faut s'arrêter là. En effet, nous sommes descendus à 43 % de foyers fiscaux assujettis à l'impôt sur le revenu.

Ce qui est très intéressant dans l'amendement de Patrick Hetzel – vous devez absolument vous en inspirer dans les propositions qui seront faites pour 2020 –, c'est que, si l'avantage est plus important dans le bas du barème, il n'oublie pas pour autant de baisser l'impôt pour l'ensemble de celui-ci, en jouant sur les seuils d'entrée dans les tranches à 30 %, voire à 41 %. Je crois que c'est la bonne démarche à adopter.

Quand nous avons fait des réformes de l'impôt sur le revenu, elles étaient proportionnelles. En 2002, par exemple, nous avons voté une baisse de 5 % pour l'ensemble des contribuables. Plus tard, quand nous avons intégré l'abattement de 20 % dans le barème, là aussi, le mécanisme était proportionnel – il était même plus avantageux pour les contribuables soumis aux taux les plus élevés, qui subissaient un plafonnement : c'était une manière de rééquilibrer un peu les choses. Le seul message que je voudrais faire passer est donc celui-ci : vous devez vous inspirer de l'amendement de Patrick Hetzel pour que, même si les contribuables situés dans le bas du barème sont un peu avantagés, il y ait quand même une baisse pour les autres tranches.

**M. Jean-René Cazeneuve.** Nous aurons tout loisir de débattre dans l'hémicycle – il est fait pour cela –, mais j'ai entendu trop de contre-vérités. Je voudrais donc rappeler trois choses.

D'abord, et contrairement à ce que vous voulez nous faire croire, votre proposition de loi n'a pas pour objectif de baisser les dépenses. Je veux bien que vous ayez un document annexe – je ne sais pas où nous allons le trouver ; peut-être allez-vous nous l'envoyer ? – mais cette proposition de loi vise avant tout à augmenter la dépense publique.

**M. le président Éric Woerth.** Il ne s'agit pas d'une loi de finances !

**M. Jean-René Cazeneuve.** Monsieur le président, je vous ai écouté ; vous aurez la possibilité de répondre, comme vous le faites chaque fois après nos interventions...

Ensuite, il existe un outil qui s'appelle le PLF. Force est tout de même de reconnaître, si l'on est un tant soit peu sérieux, qu'il faut au moins le temps qui nous sépare

du PLF pour mesurer les impacts macroéconomiques des mesures proposées et de celles qui ont été prises, et pour examiner les équilibres entre dépenses et recettes. Adopter entre deux PLF une loi de ce type, alors que nous essayons par ailleurs – tous ensemble, au demeurant – d’avoir beaucoup plus de sérieux budgétaire, ce n’est pas bien, et vous savez parfaitement que c’est une manœuvre politique.

Enfin, la hausse du pouvoir d’achat n’est pas exclusivement liée aux mesures qui ont été prises à la suite du mouvement des « gilets jaunes ». Je vous rappelle que le pouvoir d’achat a augmenté de 1,1 % au dernier trimestre de l’année dernière : le mouvement n’y est évidemment pour rien. Notre majorité s’est engagée, depuis le début de la législature, à faire baisser les prélèvements – ce qui me ramène à l’impôt sur le revenu. Vous nous dites que nous n’avons pas voté vos propositions en la matière et que, de surcroît, nous les avons copiées. C’est faux ! Ce que vous nous proposiez à travers votre texte il y a deux mois, c’était une baisse de l’impôt sur le revenu pour les deux premières tranches qui avait un impact maximum sur les foyers les plus aisés. Relisez ou réécoutez les débats : jamais nous n’avons dit qu’il ne fallait pas baisser les prélèvements obligatoires. Nous vous avons dit, en revanche, que la manière dont vous vouliez le faire était tout à fait inique parce qu’elle profitait aux plus aisés. D’ailleurs, le Président de la République, quelques jours après, a effectivement précisé qu’il souhaitait une baisse de l’impôt sur le revenu, mais que celle-ci devait être concentrée sur les classes moyennes. C’est donc vous qui copiez la mesure annoncée par le Président de la République, car votre amendement colle exactement à ce qu’il a proposé !

**Mme Émilie Bonnard.** C’est n’importe quoi !

**M. Jean-René Cazeneuve.** Je suis désolé de vous le dire, mais c’est la vérité. La bonne nouvelle est que vous voterez cette mesure, que nous vous proposerons dans le cadre du prochain PLF.

**M. Nicolas Forissier.** C’est un comble !

**M. Jean-René Cazeneuve.** En ce qui concerne les retraités, monsieur de Courson, il est vrai qu’ils représentent 14 millions d’électeurs : je comprends que, de temps en temps, il vous faille jouer cette carte-là, mais je crois que faire de la bonne politique sur le sujet, c’est avoir de la mesure. Or force est de reconnaître que les 14 millions de retraités ne sont pas tous égaux. Acceptez l’idée selon laquelle les retraités les plus aisés : il faut inévitablement mettre la barre à un certain niveau, ce qui produit un effet de seuil...

**M. Charles de Courson.** À 1 200 euros ?

**M. Jean-René Cazeneuve.** C’était effectivement au-dessus de 1 200 euros ; désormais, c’est au-dessus de 2 000. Eh bien oui, nous assumons l’idée selon laquelle des retraités touchant plus de 2 000 euros par mois se trouvent, du point de vue du pouvoir d’achat, dans une situation meilleure, et même assez significativement, que celle des actifs. Nous assumons donc également l’idée selon laquelle les retraités les plus aisés doivent participer à l’effort qui est demandé pour augmenter le pouvoir d’achat des classes moyennes et des actifs. Il n’est pas possible de considérer de manière homogène l’ensemble des retraités : le faire, ce serait tout à fait démagogique.

**Mme Émilie Cariou.** Pour en revenir à l’amendement CF33, dont l’objet est de baisser l’impôt sur le revenu, ce que vient de dire mon collègue Jean-René Cazeneuve est tout à fait exact : le groupe majoritaire a proposé, à l’issue du grand débat, une baisse de l’impôt sur le revenu en organisant une entrée beaucoup plus progressive,...

**M. le président Éric Woerth.** Nous avons fait la même proposition dès le budget 2018 !

**Mme Émilie Cariou.** ...idée qui a été reprise par le Président de la République.

Je voudrais que nous rétablissions les faits. Pourquoi François Hollande a-t-il fait sortir autant de personnes de l'impôt sur le revenu ? Parce que les mesures prises à la fin du quinquennat de Nicolas Sarkozy avaient eu pour conséquence de faire entrer dans cet impôt un certain nombre de personnes. Parmi ces mesures, je pense à la suppression de la demi-part des veuves, véritable bombe à retardement, ou encore à la modification du mode détermination du revenu fiscal de référence, qui a eu des répercussions également en matière d'impôts locaux.

**M. le président Éric Woerth.** C'était il y a dix ans !

**M. Nicolas Forissier.** Et il faut se souvenir du contexte : c'était la crise !

**Mme Émilie Cariou.** Voilà pourquoi François Hollande a dû prendre des mesures destinées à faire sortir de l'impôt sur le revenu des gens qui ne l'avaient jamais payé auparavant, ou alors extrêmement peu. Voilà la vérité – je suis désolée de le dire.

Par ailleurs, entre 2002 et 2012, aucune économie n'a été faite en matière de dépenses publiques. Si on a constaté beaucoup de suppressions de postes de fonctionnaires, il n'y a pas eu pour autant de baisse de la masse salariale dans la fonction publique. Ce que nous voulons faire, c'est non seulement réformer l'action publique – ce qui ne veut pas dire, d'ailleurs, casser le service public –, mais également faire baisser la masse salariale, car l'un sans l'autre n'aurait aucun intérêt.

En ce qui concerne la baisse de l'impôt sur le revenu, nous sommes effectivement favorables à un allègement du bas du barème, et nous entendons le financer. En effet, le problème de votre texte est que vous ne financez rien de ce que vous proposez. Vous nous dites, dans votre propagande,...

**M. Nicolas Forissier.** Notre « propagande » ? Je rêve !

**Mme Marie-Christine Dalloz.** Nous n'avons rien à vous envier en la matière !

**Mme Émilie Cariou.** ...que vous envisagez une baisse des dépenses publiques. Nous sommes contents de l'apprendre car, pendant les dix dernières années où vous avez exercé le pouvoir, il n'y en a pas eu. Je rappelle qu'à la fin du dernier quinquennat de la droite, il y a quand même eu six lois de finances en un an et des coups de rabot sur l'impôt sur le revenu. Oui, nous allons baisser l'impôt sur le revenu, ce que vous n'avez pas fait.

**M. le président Éric Woerth.** Il n'y a rien, dans la « propagande » de La République en Marche ou dans la « propagande » socialiste, concernant la réduction de la dépense, mais j'espère que cela viendra. La propagande ne m'intéresse pas : j'espère qu'il y aura des mesures précises.

**Mme Marie-Christine Dalloz.** Quand nous proposons quelque chose, c'est de la propagande ; quand c'est eux, c'est de la communication !

**M. Charles de Courson.** J'aime beaucoup le président Cazeneuve, mais je voudrais lui rappeler que l'augmentation de 1,7 point de la CSG était destinée à financer une baisse de 2,4 points des cotisations chômage pour les salariés, y compris ceux gagnant jusqu'à

10 000 euros. Voilà la vérité, camarade président ! Autrement dit, vous pompiez des retraités célibataires ou veufs touchant 1 200 euros pour alimenter le pouvoir d'achat de salariés touchant 10 000 euros par mois. En êtes-vous bien conscients ? Vous n'avez pas voulu écouter l'opposition.

Vous savez, dans l'opposition, il y a de tout – comme chez vous... – mais il y a notamment des gens qui réfléchissent quand même un peu et qui ont de la bouteille. Un an et demi après avoir défendu mordicus que votre idée était géniale, vous annulez la mesure – pour la moitié des retraités, et le tiers du montant –,...

**Mme Cendra Motin.** Nous la corrigeons !

**M. Charles de Courson.** ...ce qui montre que vous vous êtes plantés. Je pourrais citer d'autres cas où vous vous êtes bien plantés. Faites donc preuve d'un peu d'humilité ; écoutez un peu l'opposition ! Nous ne sommes pas tous totalement débiles.

Je dis toujours à votre président que je ne suis pas subtil, que je suis incompetent sur le plan technique et assez bête, mais que j'ai une petite pratique. Respectez donc l'opposition et écoutez-la de temps en temps – car vous êtes en train d'adopter une partie des thèses que nous avons défendues.

**M. Jean-René Cazeneuve.** Monsieur le président, pourrions-nous passer au vote ?

**M. le président Éric Woerth.** Nous allons voter, monsieur Cazeneuve.

**M. Jean-Paul Mattei.** Nous pouvons tout à fait faire évoluer nos positions et nous sommes capables d'écouter l'opposition – et même, tout simplement, d'écouter tout le monde – et d'être accessibles au bon sens. Cela dit, je voudrais faire un rappel, car il a été question d'errance fiscale : en 2011, je crois qu'il y a eu pas moins de cinq lois de finances rectificatives, ce qui montre bien que la majorité de l'époque s'est cherchée elle aussi. Je m'en souviens car, dans ma vie d'alors, je commentais ces textes, et j'étais assez ébahi de voir leur nombre et de constater le manque de visibilité fiscale. Il faut donc que chacun balaie devant sa propre porte. L'errance fiscale peut être nécessaire quand on essaie de coller à l'actualité et aux demandes justifiées de notre population. Je ne suis donc pas forcément choqué par le fait que l'on évolue. En revanche, il faut être cohérent.

Pour ce qui est d'inclure une disposition de ce type dans une loi de finances rectificative – je réponds sur ce point au président Woerth –, il faut faire attention, car ces textes manquent vraiment de visibilité. Encore une fois, je considère qu'il vaut mieux travailler dans le cadre du PLF, de manière cohérente et tous ensemble, en écoutant les uns et les autres et en étant tout à fait conscient du fait qu'il faut, effectivement, travailler sur le barème de l'impôt sur le revenu – nous avons d'ailleurs, dans le passé, déposé des amendements dans ce sens. Procéder ainsi, ce n'est pas balayer d'un revers de la main vos propositions ; c'est simplement essayer de travailler sereinement et en ayant toutes les données nécessaires. À cet égard, force est de constater qu'il manque une étude d'impact à votre texte.

**M. François Pupponi.** Je suis, pour ma part, assez atterré par le débat que nous avons ce matin. Je croyais naïvement qu'après deux ans d'exercice du pouvoir et l'épisode des « gilets jaunes », vous seriez plus à l'écoute. D'ailleurs, il y a deux jours, le Président de la République a déclaré qu'il fallait changer de méthode.

Une proposition est faite : étudions-la, en en restant au fond, pour voir si elle a du sens ou pas, et essayons de dire si on est d'accord ou pas. Je ne prendrai qu'un exemple, monsieur Cazeneuve : la diminution des APL. Quand vous l'avez décidée, nous vous avons dit : « C'est une connerie ». À vous entendre, nous ne comprenions rien à rien. Deux ans après, le Président de la République lui-même a reconnu qu'il s'agissait bien d'une connerie. De temps en temps, on peut essayer de travailler au fond, plutôt que d'expliquer : « Avant, vous étiez méchants ; après, vous n'étiez pas gentils » – on s'en fout, de tout cela ! La question est de savoir si les propositions vont dans le bon sens ou pas. Si nous réussissons, un jour, collectivement, à prendre du recul pour analyser les choses au fond, peut-être nous en sortirons-nous. En revanche, si nous continuons à expliquer que la majorité a raison et l'opposition tort, cela ne marchera jamais.

**M. Olivier Damaisin.** Je rejoins, au moins en partie, les propos de François Pupponi mais, sur la forme, il est un peu fort que Les Républicains nous disent que nous ne respectons pas les Français et les institutions : alors qu'ils présentent un amendement, moins de la moitié des commissaires titulaires de leur groupe sont présents. Vous présentez un amendement et vous n'êtes même pas là pour le voter : est-ce cela, pour vous, respecter les Français et l'institution parlementaire ?

**M. le rapporteur.** C'est pareil de votre côté !

**M. Olivier Damaisin.** Comptez : vous verrez que nous sommes plus nombreux que vous en proportion !

**M. le président Éric Woerth.** Après cette remarque très intéressante, je donne la parole à M. le rapporteur.

**M. Patrick Hetzel, rapporteur.** Je note en effet que la dernière intervention va vraiment au fond des choses...

Monsieur Cazeneuve, nous sommes au Parlement. Celui-ci a un certain nombre de prérogatives : nous devons débattre ici de questions telles que celles-là. En outre, dans votre intervention, vous faisiez comme si les débats sur les projets de loi de finances pour 2018 et 2019 n'avaient pas existé. Or vous savez pertinemment qu'un certain nombre de propositions ont été formulées – notamment par le groupe Les Républicains – et débattues, mais que vous les avez systématiquement rejetées.

Oui, vous faites deux poids, deux mesures. Lorsque le Gouvernement vous soumet des dispositions qui ne sont pas du tout financées, vous y êtes favorables. À l'inverse, même quand nous respectons scrupuleusement les règles – car notre texte est gagé financièrement –, vous nous dites qu'il faut procrastiner. Non seulement vous faites deux poids, deux mesures, mais il apparaît clairement que vous ne voulez pas assumer un véritable débat, ce qui ne fait pas honneur à l'institution parlementaire.

Je reviens sur ce qui a été dit concernant les retraités. Un retraité touchant mensuellement 1 995 euros bénéficiera de la revalorisation que vous proposez, mais pas celui touchant 2 000 euros. Il y a donc bien un seuil qui est générateur d'injustice ; il me semble important de rappeler que cela devrait être corrigé. Le fait que vous vous obstiniez à ne pas le faire ne va pas dans le bon sens.

Mme Cariou, vous parliez de la « propagande » des Républicains. Il est assez incroyable de vous entendre utiliser ce terme. Encore une fois, nous sommes ici pour avoir un véritable débat parlementaire. Or, quand vous êtes à court d'arguments, vous jetez

l'anathème en utilisant des termes qui ne permettent plus le débat. Vous rejetez le débat : c'est cela qui est problématique et que nous critiquons depuis le début. Nous avons l'impression d'avoir affaire à un parti unique.

**M. Jean-Louis Bourlanges.** Nous sommes le second parti du parti unique... !

**M. le rapporteur.** Les supplétifs, plutôt – excusez-moi de vous le dire.

J'en viens maintenant à l'amendement. Il est calqué sur les déclarations du Président de la République. Je tiens donc à indiquer très clairement que s'opposer à cet amendement, c'est finalement s'opposer aux déclarations du Président de la République.

Je me permets d'ajouter un dernier élément, celui-ci d'ordre procédural : si vous jugez que la rédaction de l'amendement n'est pas suffisamment aboutie, vous avez la possibilité – et vous le savez pertinemment – de peaufiner le texte en séance par voie de sous-amendement, après l'avoir adopté en commission. Je vous mets donc, une fois de plus, face à vos responsabilités : rejeter cet amendement revient, *ipso facto*, à faire de la politique politicienne.

**M. le président Éric Woerth.** Avant que nous ne passions au vote, je donne la parole à Mme Louwagie, qui souhaite répondre à M. Damaisin.

Mes chers collègues, M. Damaisin a attaqué un autre groupe : il est logique que celui-ci puisse répondre. Je vous le dis franchement : si vous considérez que ce n'est pas possible, cela va poser un problème ! Si Les Républicains attaquent le groupe La République en Marche, celui-ci a évidemment la possibilité de répondre.

**M. Olivier Damaisin.** Dire la vérité, ce n'est pas porter une attaque !

**Mme Véronique Louwagie.** Je souhaite effectivement réagir aux propos de notre collègue au sujet de la présence des députés du groupe Les Républicains. Vous savez très bien comment les choses se passent : un certain nombre de réunions de missions d'information ou de commissions d'enquête ont débuté dans d'autres salles.

**M. Olivier Damaisin.** Mais non, pas à cette heure-là ! Ce n'est pas vrai !

**Mme Véronique Louwagie.** Nous attaquer de cette manière, c'est donc affaiblir le Parlement. Ce n'est pas à la hauteur : vous devriez, tout au contraire, défendre notre institution. Nous sommes ici les représentants de l'ensemble des citoyens, de l'ensemble des Français.

**M. Olivier Damaisin.** Ce que vous dites est faux !

**Mme Véronique Louwagie.** Nous sommes, je le répète, les représentants des citoyens, des Français, et nous siégeons dans un certain nombre d'autres commissions et organes.

**M. Olivier Damaisin.** Mais non !

**Mme Véronique Louwagie.** Si, c'est tout à fait vrai ! Il est 11 heures ; nos collègues étaient présents au début de la réunion.

**M. le président Éric Woerth.** Merci de laisser Mme Louwagie s'exprimer, après quoi nous passerons au vote.

**Mme Véronique Louwagie.** Vos propos, monsieur Damaisin, sont tout à fait déplacés. Ils ne sont pas acceptables.

Je voudrais revenir sur un autre point : depuis tout à l'heure, il y a une querelle sur les chiffres. Premièrement, dans la zone euro, nous sommes les champions en matière de prélèvements obligatoires. Cela, vous ne pouvez pas le contester. Or cette situation est le résultat de votre politique.

Deuxièmement, la balance de notre commerce extérieur...

**M. le président Éric Woerth.** Madame Louwagie, je vous ai donné la parole pour répondre à M. Damaisin. Vous aviez la possibilité de répondre avant sur le fond. Si vous vous rouvrez le débat, beaucoup d'autres intervenants voudront reprendre à leur tour la parole.

**Mme Véronique Louwagie.** J'ai voulu répondre aux attaques à la fois sur la forme et sur le fond, monsieur le président !

*La commission repousse l'amendement.*